

études statistiques

numéro 27

1972

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ROYAUME DE BELGIQUE

D/1972/0496/3



ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

ETUDES STATISTIQUES

NUMÉRO 27

1972

EN VENTE A
**L'INSTITUT NATIONAL
DE STATISTIQUE**
44, RUE DE LOUVAIN, BRUXELLES
AU PRIX DE 50 F LE NUMERO (COMPTE
CHEQUE POSTAL 828.26)

TABLE DES MATIERES

La division des communes belges en secteurs statistiques (1)

Introduction	3
1. — Utilité des unités micro-géographiques lors de recensements généraux	3
2. — Subdivisions suivant des unités micro-géographiques lors des recensements généraux en Belgique	4
3. — Exécution des recensements au 31 décembre 1970	7
4. — Données par secteur statistique	8
Annexe 1. — Répartition des communes selon le nombre d'habitants et le nombre de secteurs statistiques	11
Annexe 2. — Recensement général de la population et des logements au 31 décembre 1970. Notice explicative sur la répartition en secteurs statistiques	12
Annexe 3. — Modèle de carte synoptique	14
Annexe 4. — Programme des tableaux pour le traitement des données du recensement de la population et des logements par secteur statistique	15

Les investissements industriels des régions linguistiques de 1955 à 1969 (1)

1. — Introduction	17
2. — Structure régionale des investissements des branches industrielles	17
3. — Structure des investissements des industries manufacturières par région linguistique	20
Tableau 1. — Répartition par région linguistique des investissements à prix courants de différentes branches industrielles	22
Tableau 2. — Répartition par région linguistique des investissements aux prix de 1963 de différentes branches industrielles	26
Tableau 3. — Taux moyens d'accroissement annuel des investissements à prix constants calculés sur la période 1955-1969	30
Tableau 4. — Taux moyens d'accroissement annuel des investissements à prix constants calculés sur la période 1963-1969	31
Tableau 5. — Répartition des investissements à prix courants par branche de l'industrie manufacturière en pourcentage du total	32

Tableau entrées-sorties 1965. Données complémentaires sur l'emploi par branche d'activité (2)

Introduction	35
Méthodologie	36
Commentaires	37
Tableau 1. — Emploi par branche d'activité en 1965	39
Tableau 2. — Rémunérations moyennes des salariés et appointés et valeur ajoutée brute au coût des facteurs par travailleur en 1965	41

(1) Extrait du « Bulletin de Statistique » no 4/1972.

(2) Extrait du « Bulletin de Statistique » no 1-2-3/1972.

La division des communes belges en secteurs statistiques⁽¹⁾

Introduction.

La statistique est à l'Etat ce que la comptabilité est à l'entreprise. Plus la comptabilité est détaillée, plus elle s'avère utile à l'étude économique de la situation, du développement, de la politique commerciale et du rendement de l'entreprise. Des principes similaires s'appliquent à la statistique en tant que source d'information de l'Etat.

Les recensements décennaux de la population fournissent l'inventaire de la situation démographique, économique, sociale et culturelle du pays, à un moment donné. Ils permettent de compléter et de contrôler diverses statistiques courantes. Au plus l'information sera détaillée et ventilée selon diverses unités statistiques et selon des ensembles géographiques restreints, au plus elle sera intéressante pour les utilisateurs de statistiques parmi lesquels il convient de citer l'Etat en tout premier lieu.

Cependant, des difficultés d'ordre technique réduisent les possibilités de fournir des données statistiques détaillées : les questionnaires ne peuvent être ni trop longs, ni trop compliqués, sous peine de mettre les personnes dans l'impossibilité d'y répondre ou de les voir refuser leur collaboration ; il y a lieu par ailleurs, de disposer des moyens matériels permettant le traitement de toutes les caractéristiques relevées.

Le recensement de la population et des logements du 31 décembre 1970 constitue un nouveau pas vers la réalisation d'une information plus détaillée. Si la commune a presque toujours été la plus petite unité géographique dans la ventilation territoriale de la statistique, on s'efforce aujourd'hui de collecter des données par secteurs de communes.

Cet article a pour objet de fournir quelques éclaircissements au sujet de cette innovation dans la statistique belge.

1. — Utilité des unités micro-géographiques lors de recensements généraux.

a) *Portée statistique*

Les 2 585 communes que comptait la Belgique au moment du recensement de 1970, diffèrent considérablement par leur superficie, le chiffre et la dispersion de leur population. Bien entendu, tant en Belgique qu'à l'étranger, les communes ne

peuvent pas toujours être considérées comme de véritables unités, même si historiquement, elles ont été créées sous cette forme. De part l'accroissement élevé du chiffre de la population de certains noyaux, la commune, dans sa forme originelle, ne constitue plus, dans certains cas, qu'une partie d'une unité d'implantation plus vaste. Par ailleurs les fusions de communes et les modifications apportées pour des raisons géographiques, linguistiques, financières, économiques, sociales ou culturelles aux frontières des communes (2) peuvent donner lieu à la naissance de différentes unités d'habitation à l'intérieur de la division administrative.

Les données relatives aux localités et à leur structure interne constituent le matériel de base devant servir à l'étude de la dispersion et de la densité de la population, à la détermination des besoins des sections de commune en matière d'équipements sociaux et d'infrastructure, à l'élaboration d'une politique de la construction de logements et de l'assainissement, à l'analyse économique relative notamment à la localisation des entreprises, la dispersion de la main-d'œuvre, les mouvements migratoires, la délimitation d'unités administratives ou de régions économique-géographiques, etc.

b) *Recommandations internationales.*

La nécessité de collecter des données statistiques relatives aux localités dont la délimitation ne coïncide pas avec les frontières administratives classiques, s'impose de plus en plus. Déjà, lors des recensements effectués vers 1960, certains pays européens ont utilisé la notion de localité, d'autres s'en sont tenu au concept de commune comme plus petite unité géographique (3). Les Nations Unies ont recommandé d'intégrer l'unité administrative et la localité dans la classification statistique.

(1) Cet article a été rédigé par Monsieur W. Van Waelvelde avec la collaboration de M^{me} S. Liekens-Rousseau. Il paraît également en anglais dans l'Acta Geographica Lovaniensia. Volume 10, Dekenstraat 2, Louvain. La méthode suivie en Belgique y est commentée et illustrée par une série de cas d'espèce, notamment Bruxelles. Par ailleurs l'utilisation des « small area statistics » en Europe et aux U.S.A., y est également décrite.

(2) Loi du 14 février 1961 sur l'expansion économique, le progrès social et le redressement financier.

(3) Recensements européens de population effectués autour de 1960 ST/CES/3 1964. Nations Unies p. 7-8. Tableau 4.

Lors du recensement de 1970 (4) la localité a été définie comme un groupement de population vivant dans des constructions voisines et formant soit une zone bâtie compacte dotée d'un réseau de voirie nettement identifiable, soit un ensemble n'appartenant pas à une zone bâtie, mais identifiable sans ambiguïté par un nom de lieu localement accepté, soit encore un ensemble ne répondant à aucune des deux conditions précitées mais dont les constructions ne sont pas éloignées de plus de 200 mètres les unes des autres (4a). Les Nations Unies donnent également une définition succincte : un groupement de population distinct et indivisible dont les membres occupent des locaux à usage d'habitation voisins et qui a un nom ou un statut localement reconnu (4b, c).

Adaptée aux usages en matière d'aménagement du territoire, la localité belge correspond, dès lors, à l'agglomération morphologique. En dehors de l'agglomération se trouve « l'habitation dispersée ». Cette subdivision facilite, par ailleurs, la délimitation des zones urbaines, des zones urbanisées et des zones rurales, et correspond aux recommandations des Nations Unies (5) ; elle permet, en outre, de distinguer les communes selon leur degré d'urbanisation.

La publication des données se rapportant aux unités géographiques définies suivant les recommandations des Nations Unies, favorise la comparabilité des statistiques de différents pays. Ces données peuvent être particulièrement utiles sur le plan européen lorsqu'il s'agit notamment de prendre certaines décisions dans le cadre du Bénélux, de la C.E.E. ou encore à une plus vaste échelle.

c) *Amélioration de la comparabilité de données statistiques dans le temps.*

Les résultats de recensements successifs doivent être comparables pour pouvoir suivre leur évolution dans le temps. Les rectifications des frontières communales ou les fusions de communes, peuvent nuire à la comparabilité des données statistiques au niveau des communes. Cette comparabilité peut être assurée durant plusieurs années, pour autant que les territoires cédés par certaines communes soient considérés comme secteurs distincts et que l'on dispose de données réparties selon ces secteurs.

(4) a. Recommandations européennes concernant les recensements de population de 1970 ST/CES/13 1969 Nations Unies p. 11-13.

b. Principes et recommandations concernant les recensements de population de 1970. Etudes statistiques M/n° 44 1968 Nations Unies, p. 57.

c. Principes et recommandations concernant les recensements de l'habitation de 1970. Etudes statistiques M/n° 45 1968 Nations Unies, p. 63.

(5) voir (4) a, b, c.

2. — Subdivisions suivant des unités micro-géographiques lors des recensements généraux en Belgique.

a) *Recensements généraux effectués au cours de la période 1846-1947.*

Dès le premier recensement général organisé dans le Royaume indépendant de Belgique le 15 octobre 1846, les concentrations de la population sur le territoire national suscitèrent de l'intérêt ainsi que le prouve la citation suivante : « Il se trouve que, dans les communes rurales de la Flandre orientale, les maisons habitées sont presque aussi agglomérées que dans les villes du Limbourg. Du reste, il convient de remarquer que, dans l'étendue territoriale des villes, se trouvent comprises des parties rurales plus ou moins grandes ». (6).

A l'intérieur des limites administratives des communes une subdivision en villages, hameaux et dépendances avait été établie en vue de la fixation du chiffre de la population de ces centres d'habitation. Ces subdivisions étaient identifiées par le nom sous lequel elles étaient connues. Les communes à forte densité de construction étaient divisées en sections. C'est pourquoi, les bulletins du recensement prévoyaient les notions de quartier, de section et de hameau.

Il est cependant impossible de retracer aujourd'hui l'étendue territoriale de ces subdivisions. Elle pouvaient d'ailleurs être très hétérogènes quant à la dispersion de la population dans un même hameau ou une même section. Les administrations communales en assuraient la délimitation sans qu'aucune instruction ne leur ait été donnée à ce sujet.

Lors de la publication des principales données sur la population, ainsi que de certaines données concernant les logements — nombre de maisons habitées et inhabitées, nombre d'étages, nombre de pièces — une distinction était faite entre les communes rurales et les villes. Les tomes consacrés à ce recensement ne contiennent aucune indication qui permette de savoir comment cette subdivision en ces deux catégories a été opérée.

Lors des recensements suivants, seule la commune a été retenue comme plus petite unité géographique pour laquelle des tableaux statistiques furent établis.

Avec le recensement de 1866, la distinction entre communes rurales et villes disparaît également : « La division par villes et campagnes, ne

(6) Recensement 1846 - Population p. XXII.

reposant sur aucune base bien établie, on a renoncé à cette distinction et l'on y a substitué deux nouveaux groupes, se rapportant à l'article 132 de la loi provinciale qui assimile les villes de moins de 5 000 habitants aux communes rurales. Ces deux groupes comprenant d'un côté les communes de moins de 5 000 habitants et de l'autre les communes de 5 000 habitants et plus, remplaceront désormais la division par villes et campagnes. Cette décision a été appliquée à partir du recensement au 31 décembre 1866 » (7). Cette dernière subdivision a été maintenue par la suite, tout en étant cependant complétée parfois par d'autres classes de grandeur.

Le besoin de procéder à des regroupements de communes plus petits que l'arrondissement ou la province s'est manifesté à nouveau lors du recensement de 1910. A cet effet, le canton de milice fut introduit en tant qu'entité statistique intermédiaire entre la commune et l'arrondissement. L'intérêt régional de cette nouvelle subdivision territoriale est toutefois resté fort limité.

A partir du recensement de 1920, certaines communes furent groupées en agglomérations.

L'idée consistant à mieux spécifier les entités territoriales à l'intérieur des unités administratives et à mieux suivre leur développement — idée émise en 1846 — n'a pas pu s'imposer et fut presque totalement négligée pendant près d'un siècle.

b) *Recensement de la population et des logements au 31 décembre 1961.*

Partout dans le monde, la nécessité s'est fait sentir de diviser les agglomérations urbaines en unités géographiques en raison de l'expansion démographique et morphologique rapide des agrégats urbains au cours du 20^{me} siècle. Des analyses détaillées portant sur des subdivisions de communes ont été effectuées d'abord pour certaines villes des Etats-Unis, ensuite pour quelques villes de France, des Pays-Bas, de Suède, de Colombie et d'Argentine notamment (8).

Pour rattraper son retard scientifique dans ce domaine, la Belgique se devait de ventiler les données statistiques selon les subdivisions de communes. La chose s'avérait d'autant plus nécessaire que la densité moyenne de la population belge est très élevée et que la tradition urbaine de notre pays est bien établie (9).

Au cours de la préparation des recensements du 31 décembre 1960 (10), l'Institut national de Statistique prit contact avec l'Association Belge de Sociologie. Une commission interuniversitaire fut créée en vue d'établir un projet qui devait permettre de délimiter les secteurs de recensement dans certaines communes. Le directeur du centre de recherches socio-religieuses, Monsieur F. Houtart, a assumé la plus grosse part du travail préparatif. Etant donné, d'une part, que les structures de la population et de la construction sont très complexes dans les agglomérations et que d'autre part, les limites territoriales des localités s'écartent dans ce cas bien souvent des limites administratives, il avait été entendu de limiter la subdivision en secteurs de recensement aux cinq grandes agglomérations.

L'examen des méthodes de travail suivies aux Etats-Unis, au Canada, en France et aux Pays-Bas, révéla que généralement le « pâté de maisons » — ou « îlot » — était utilisé comme subdivision territoriale dans ces pays. Parfois on les regroupait pour constituer des secteurs (11). L'îlot est la surface géographique comprise entre trois, quatre ou plus de rues, voies de chemins de fer, cours d'eau ou autres éléments géographiques, selon les circonstances.

L'utilisation de ces unités, souleva des objections dont les principales furent, d'une part, le grand nombre de subdivisions à prendre en considération et, d'autre part, le caractère peu homogène de celles-ci, dans les villes surtout, par suite de la diversité de la stratification socio-économique de la population dans les rues limitrophes. Le service d'études techniques et économiques de l'Institut national du logement partageait cet avis et proposa de délimiter les secteurs à partir d'une enquête préliminaire sur le type de construction.

L'Institut national de Statistique avait déjà signalé qu'il était techniquement possible de procéder comme suit : numéroter les îlots et les reporter sur une carte topographique. Les agents recenseurs munis de la carte de leur secteur mentionneraient les numéros des îlots sur les bulletins de recensement.

Le traitement des données au moyen de cartes perforées, où figureraient ces numéros, permettrait de dégager certaines caractéristiques de ces îlots dont :

1. la population totale;

(7) Statistique de la Belgique - Population - Recensement 1866, p. XVI.

(8) F. Houtart : De verdeling der stedelijke agglomeraties in tellingssectoren. Tijdschrift voor sociale wetenschappen, 1957, n° 2, p. 91-95.

(9) P. George : La ville Paris 1952, p. 178.

(10) Pour des raisons d'ordre politique, les recensements ont été reportés au 31 décembre 1961.

(11) F. Houtart : op. cit. p. 90-108.

2. le type des logements : maisons individuelles, immeubles à logements multiples;
3. la structure professionnelle de la population.

A partir de ces données et tenant compte de données écologiques déjà connues (tels que les grandes artères, les zones vertes, les zones industrielles etc.) les îlots pourraient être groupés en secteurs de recensement.

Le secteur aurait servi de base à une huitaine de tableaux élémentaires, prévoyant la ventilation de la population selon le sexe, les groupes d'âge, l'état civil, le lieu de naissance, la nationalité (pour les villes), la langue, le type du logement, les ménages, le nombre d'enfants, la profession (12).

Ces plans n'ont pu être réalisés en 1960. On tenta cependant encore de simplifier en délimitant immédiatement, avec le concours de personnes connaissant bien les villes intéressées, des secteurs dans les communes des cinq agglomérations : Anvers, Bruxelles, Gand, Liège et Charleroi. Ici également, il a fallu renoncer à cause de difficultés techniques. L'investigation statistique par secteurs de recensement subdivisant les communes a été remise à plus tard.

c) *Recensement de la population et des logements au 31 décembre 1970.*

Lors de la préparation des derniers recensements généraux, le problème de la subdivision des communes en secteurs micro-géographiques a été remis sur le tapis à l'initiative du Professeur Van der Haegen de l'Université de Louvain. En collaboration avec l'Institut national de Statistique, les possibilités pratiques de la réalisation de ce dessein ont à nouveau été étudiées. Un projet a été établi et soumis, pour avis, au Conseil Supérieur de Statistique (13), qui au cours de la réunion de 1^{er} décembre 1969, a approuvé le plan prévoyant la subdivision des communes en secteurs statistiques, à appliquer lors du recensement de la population et des logements au 31 décembre 1970.

Le service de la Politique Générale de l'aménagement du territoire du Ministère des Travaux Publics s'intéressa aussi vivement au projet. Monsieur le Ministre De Saeger chargea les groupes

O.R.O. (Onderzoekcentrum voor ruimtelijke ordening) et CREAT (Centre de recherches pour l'aménagement du territoire) de l'Université Catholique de Louvain d'une étude qui devait permettre la délimitation des entités d'habitation à l'intérieur des communes. Le ministère des Travaux Publics devait fournir la documentation nécessaire (notamment les cartes topographiques).

L'Institut national de Statistique prêta son concours en examinant les possibilités techniques de réalisation de ce travail dans le cadre du recensement de la population et des logements.

Dans une première phase, on élaborait le projet de codification des unités géographiques. Le découpage en secteurs statistiques ne pouvait rester limité aux cinq grandes agglomérations mais devait être effectué pour toutes les communes. Il s'agissait de trouver une « unité » valable aussi bien pour les communes fortement urbanisées que pour les communes typiquement rurales. Il fut convenu de retenir comme « niveau » de l'unité micro-géographique la division en « quartiers » et « sections ». La subdivision en sections (au maximum 10 par commune) fut retenue pour les communes d'une grande superficie ou ayant une population importante et qui, en outre, étaient susceptibles, du point de vue socio-géographique, d'être subdivisées en deux ou plusieurs sections nettement différentes du point de vue de la structure de la polarisation. Dans la mesure du possible, les limites des sections devaient coïncider avec les routes, les cours d'eau, les chemins de fer, etc.

Le quartier est une subdivision de la section. En raison de la codification décimale, il était indiqué de limiter le nombre de quartiers à dix par section. Cette division tend à délimiter de petites unités dont l'homogénéité découle de caractéristiques morphologiques, fonctionnelles et sociales : zones industrielles, quartiers d'habitations sociales ou à habitations dispersées, quartiers d'écoles, voire même rues commerçantes qui se distinguent nettement du reste du quartier. Le quartier est délimité par un certain nombre de rues, surtout dans les sections à construction de type fermé, ou par des éléments morphologiques ou encore par une infrastructure spécifique.

Dans les communes rurales, la délimitation du quartier fut basée sur la dispersion des habitations (14). La répartition en quartiers et sections

(12) Rapport de la commission pour la subdivision des agglomérations urbaines en secteurs de recensement. Doc. I (58) 1 du Conseil Supérieur de Statistique. Cette commission était composée de M. Houtart, M^{me} Claes-Dewez, Mlle Leplae, M. Morsa et M^{me} Versichelen.

(13) Institution officielle qui, lors de l'élaboration de nouvelles statistiques, conseille le Ministre ayant l'Institut national de Statistique dans ses attributions.

(14) Rapport intérimaire méthodologique : Délimitation des unités de recensement opérationnelles à l'intérieur de la commune, à l'usage du recensement de la population au 31 décembre 1970. - Ministère des Travaux Publics, Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. - Mai 1970.

et le numérotage sont le résultat de la collaboration de Messieurs les Professeurs Brulard et Van der Haegen de l'Université de Louvain, d'un certain nombre de géographes, du Ministère des Travaux Publics et de l'Institut national de Statistique. Cartes, photos aériennes, le cas échéant relevés sur place et contacts avec l'administration communale, connaissance de la région, tels sont les éléments de base qui ont servi à la délimitation.

Un codage adéquat des quartiers — qui dans le cadre du recensement furent dénommés secteurs statistiques — a permis le regroupement de ceux-ci, d'une part, en sections coïncidant parfois avec les hameaux, mais d'autre part aussi en unités d'habitations agglomérées, dispersées ou à caractère rural. Ces entités ont pu être groupées aussi bien à l'intérieur même de la commune qu'en dehors de toute subdivision administrative.

Pour les 2 585 communes, un total de 14 844 secteurs statistiques ont été délimités. L'annexe 1 comprend un tableau dans lequel les communes sont réparties selon le nombre d'habitants et le nombre de secteurs statistiques.

3. — Exécution des recensements au 31 décembre 1970.

a) Généralités.

L'Institut national de Statistique, responsable de l'organisation du recensement général de la population et des logements au 31 décembre 1970, a donné les instructions nécessaires aux administrations communales pour recruter et instruire les agents recenseurs, chargés de la distribution et de la collecte des bulletins ainsi que du contrôle des renseignements fournis.

A l'occasion du recensement de la population et des logements, trois questionnaires ont été utilisés.

- 1) le bulletin individuel (modèle B) comportant des questions concernant le lieu de naissance, la résidence précédente, la nationalité, la principale source des moyens d'existence, l'enseignement suivi (pour la population scolaire) et le niveau d'enseignement atteint (pour le reste de la population), la profession et l'activité, la commune de travail, le moyen de transport et la distance entre le lieu de résidence et le lieu de travail, la profession accessoire, la fécondité nuptiale et les handicaps physiques permanents.
- 2) le bulletin de logement (modèle C) comprenant des données sur la composition du ménage, le sexe, le lien de parenté avec le chef du ménage,

l'état civil et l'âge des membres du ménage ainsi que sur diverses caractéristiques du logement, (genre, nombre de pièces, superficie, propriété location, période de construction et commodités).

- 3) le bulletin complémentaire de logement (modèle D) destiné au relevé de données sur les secondes habitations, les résidences de vacances et les logements inoccupés; ce bulletin devait être rempli par l'agent recenseur lui-même.

Lors de la collecte des documents, les bulletins individuels devaient être groupés par ménage et glissés dans le bulletin de logement.

Les bulletins de logement (C et D) devaient mentionner le numéro de code du secteur statistique (voir b) ci-dessous) dans lequel le logement était situé. Un système de numérotage permettait de dégager les rapports existant entre les données figurant sur les questionnaires B et C.

b) Numérotage des secteurs statistiques.

Un code de deux chiffres fut attribué à chaque secteur de commune. Le premier chiffre indique la section dont le quartier fait partie, le deuxième le quartier proprement dit. Le numéro de quartier 0 désigne le centre de la section, les numéros de quartier 8 et 9 étaient réservés aux zones rurales à habitations dispersées. Le code 99 fut utilisé pour la population ambulante des bateaux ou des roulottes ou pour les ménages résidant à l'étranger (tels que les militaires, les diplomates n'ayant pas de logement dans la commune). Si la loi du 14 février 1961 sur l'expansion économique, la prévoyance sociale et le redressement financier avait modifié les frontières de certaines communes, un code de section distinct aurait été attribué au territoire cédé à une autre commune.

Le numéro de code du secteur joint au code de la commune devait par ailleurs permettre d'identifier nettement chaque quartier du royaume.

c) Instructions aux administrations communales et aux agents recenseurs.

Fin novembre 1970, une carte topographique dressée à l'échelle 1 : 10 000 — à l'échelle 1 : 5 000 pour les agglomérations à forte densité de population — où figuraient la délimitation en quartiers et leur numérotage, fût envoyée aux communes. En même temps, les bourgmestres recevaient des éclaircissements sur le découpage de leurs communes en secteurs statistiques et sur la méthode à suivre pour l'inscription des numéros de code sur les bulletins (voir annexe 2 : note explicative). Cette note donnait aux administrations communales la latitude de proposer, dans un délai dé-

terminé, des modifications justifiées au sujet de la répartition en secteurs. Une centaine de communes ont ainsi introduit une demande qui, après examen et concertation a donné lieu à une adaptation du découpage. On a, en outre, sollicité la collaboration des administrations communales pour donner à chaque quartier une dénomination correspondant, de préférence, à un nom populaire et figurant sur les cartes topographiques.

Les administrations communales attribuèrent une circonscription à chaque agent recenseur. La description de cette circonscription consistait en l'énumération des rues, des places et des numéros des immeubles où l'agent recenseur devait distribuer et reprendre les bulletins. La circonscription ainsi délimitée était décrite sur la couverture du « Manuel de l'agent recenseur » de la façon suivante :

CIRCONSCRIPTION

de M agent recenseur n°

Eventuellement, code du secteur de la commune à mentionner sur les bulletins mod. C et D	RUES, PLACES PUBLIQUES ET AUTRES NOMS DE LIEUX	Numéros des immeubles situés dans la circonscription (pour chaque rue, place, etc., mentionner les premier et dernier numéros)

Au moyen de la carte topographique il était possible d'établir quelles rues et quels immeubles étaient situés dans le secteur ou les secteurs compris dans la circonscription attribuée à l'agent recenseur.

L'inscription du numéro du secteur sur les bulletins C et D pouvait se faire de deux façons différentes :

- soit par inscription au moment même des opérations par l'agent recenseur ;
- soit par codage ultérieur effectué par l'administration communale après la collecte de tous les bulletins par les agents recenseurs.

4. — Données par secteur statistique.

Après contrôle et enregistrement sur cartes perforées, bandes ou disques magnétiques les données du recensement sont traités par un ordinateur qui sort les résultats sous forme de tableaux. Toutes ces opérations sont effectuées à l'Institut national de Statistique.

Ce nouvel outillage technique permet dorénavant d'obtenir une information plus détaillée que par le passé. A partir d'un volume de données de base sensiblement égal, il est possible de confectionner un plus grand nombre de tableaux comportant une ventilation selon différentes caractéristiques. Le programme des recensements de 1970 prévoit environ 150 tableaux, dont un grand nombre seront établis par commune et par arrondissement ; la plupart le seront également par pro-

vince et par région linguistique et, enfin, pour le royaume dans son ensemble.

Lors du choix des tableaux à établir par secteur statistique de commune, il y a lieu de prendre en considération un certain nombre de facteurs :

- a. Le nombre des secteurs étant élevé (14 894 pour 2 585 communes), la fréquence de certains phénomènes par secteur est parfois très minime. La combinaison de différentes caractéristiques est, dès lors, peu significative.
- b. Certaines études auxquelles des tableaux du programme général pourraient donner lieu, n'ont aucune signification au niveau des secteurs de commune.
- c. Un traitement détaillé des données par secteur conduirait à un trop grand nombre de tableaux qui, d'une part, ne pourraient pas tous être publiés et, d'autre part, seraient peu utilisés à des fins de recherches.

Avant de mettre définitivement au point le programme des tableaux, il a d'abord fallu réaliser ce qui suit :

a) *Dénomination des secteurs.*

Les cartes topographiques et la connaissance des noms de sections et de hameaux, ont, dans bien des cas, permis d'établir directement la liste des noms de lieux en vue de l'identification des secteurs.

Pour les secteurs n'ayant pas encore pu être identifiés de la sorte, il sera fait un nouvel appel aux administrations communales.

b) *Cartes synoptiques à l'échelle 1 : 100 000.*

La dénomination du secteur ne donne pas nécessairement une idée précise de ses limites.

Lors de la publication des résultats, il est dès lors souhaitable que l'utilisateur de la statistique puisse disposer d'une carte topographique.

Grâce à la collaboration du Ministère des Travaux Publics, il sera possible de mettre à la disposition (ou peut-être de publier) une collection de cartes synoptiques à l'échelle 1 : 100 000, permettant de se faire une idée plus précise de l'étendue des secteurs. Une carte de ce genre est reproduite en annexe 3. A l'avenir ces cartes seront encore pourvues d'un carroyage kilométrique.

c) *Superficie des secteurs.*

La superficie de chaque secteur statistique sera déterminée par planimétrie sur les cartes topographiques à l'échelle 1 : 10 000.

En ce qui concerne la structure des tableaux, il a été décidé de donner dans la première colonne une énumération des codes des secteurs et éventuellement un total par section. On y trouve, par ailleurs, dans chaque cas, un total pour les agglomérations morphologiques de population (habitation agglomérée) d'une part et pour l'habitation dispersée d'autre part. Dans tous les tableaux, une ligne serait donc prévue pour chaque secteur. L'en-tête du tableau mentionnerait succinctement la différenciation des données à recueillir.

Dans le choix des sujets, on a tenu compte de l'objectif poursuivi consistant à donner, pour chaque quartier et par conséquent pour chaque section ou centre d'habitation, une image démographique, sociale, économique et géographique générale, qui réponde le mieux possible aux besoins des divers investigateurs et chercheurs.

Un aperçu du programme des tableaux est donné à l'annexe 4, groupant les données selon une triple distinction : population totale, population active et logements.

On trouvera ci-après une justification du choix qui a été fait en la matière.

Il va de soi, qu'on a d'abord songé à la superficie de chaque secteur et au chiffre de la population selon le sexe, données de base dont on peut ensuite déduire la densité de la population du territoire. Le chiffre total de la population et la densité donnent une idée de la physionomie du territoire, en particulier de son profil de dispersion. Ces chiffres ne sont pas seulement établis par secteur, mais aussi pour l'habitation agglomérée et l'habitation dispersée. Ils indiquent l'importance du centre d'habitation (agglomérations morpholo-

giques autour d'un centre) par rapport aux ha-
meaux éventuels existants (autres agglomérations
morphologiques) et à l'habitation dispersée.

La densité, ainsi que d'autres données démographiques telles que la structure par âge, la taille des ménages et l'année de l'établissement dans la commune de résidence, constituent une source d'information utile pour entreprendre des études de planification en vue de stimuler ou de freiner l'expansion et l'équipement de centres dans le cadre de l'aménagement du territoire. La force d'attraction sélective d'un quartier ou d'une section peut en être déduite.

Le nombre d'étrangers, bien qu'il ne soit pas significatif pour toutes les communes, peut caractériser nettement certains secteurs.

L'étude de la structure socio-économique de la population des secteurs mérite le plus grand intérêt. Outre les groupes d'âge et la taille des ménages, le niveau d'enseignement de la population, le chiffre et la composition de la population active suivant l'activité, le lieu de travail et la stratification sociale doivent être considérés comme des données essentielles. Songeons par exemple à l'étude des problèmes d'infrastructure sur le plan socio-culturel (enseignement, santé publique, sports, pompiers, bibliothèques, mouvements de jeunesse, etc.) à la politique commerciale, à l'étude des marchés par les entreprises privées (agences de publicité, banques, assurances, transports, etc.) au marché du travail, l'implantation d'entreprises, etc. Les chiffres concernant la mobilité du travail constituent des données de base pour les instances s'occupant du trafic et du transport, en vue de l'équipement technique du réseau de communications local.

La structure d'habitation dépend directement du développement et de la composition de la population. Si l'on veut prendre des mesures qui engagent l'avenir, il est indispensable de connaître la structure de l'habitat. Le nombre de logements, le nombre et la superficie des pièces d'habitation, leur équipement, leur âge, sont autant de renseignements fondamentaux nécessaires à une politique planifiée d'assainissement et de construction au niveau du centre urbain, de la commune ou même de la région.

Dans certaines communes, les données socio-économiques peuvent révéler que dans tels secteurs c'est l'emploi qui est prépondérant et dans d'autres les loisirs. Le nombre de secondes habitations ou de résidences de vacances et le nombre de logements inoccupés constituent des indications complémentaires quant à l'utilisation différenciée du territoire. Les conditions de vie dans un quar-

tier du territoire national pourront être appréciées en établissant le rapport entre l'occupation par le propriétaire ou l'occupation par un locataire, l'âge des bâtiments et les commodités des logements. Les données relatives aux commodités des logements révèlent la nécessité d'adapter l'infrastructure publique du quartier tels que distribution d'eau, collecteurs, capacité des égouts, etc.

Le type des bâtiments (maison unifamiliale, ou immeuble à appartements) est une donnée morphologique spécifique, ayant une valeur urbanistique du point de vue de l'aménagement et de l'assainissement de quartiers.

Le processus d'urbanisation, qui ne modifie pas seulement le paysage, mais également les habitudes de vie, peut être défini avec plus de précision, grâce à ces données. La dispersion de la population surtout constitue un critère important permettant

d'approfondir la typologie des communes suivant leur degré d'urbanisation (15).

Le choix des données mentionnées à l'annexe 4 a été déterminé par leurs possibilités d'utilisation les plus évidentes. Le programme peut encore être amélioré. La délimitation des secteurs statistiques, ainsi que le plan de dépouillement de la statistique ne sont certes pas parfaits au point de vue technique.

L'introduction dans la statistique belge du secteur statistique, comme unité territoriale complémentaire à côté de la commune, doit être considérée comme une tentative. L'institut national de Statistique appréciera toute critique constructive à ce sujet.

(15) M. Van Waelvelde et H. Van der Haegen : Typologie des communes belges suivant le degré d'urbanisation. Bulletin de Statistique n° 9 - septembre 1967.

**REPARTITION DES COMMUNES SELON LE NOMBRE D'HABITANTS
ET LE NOMBRE DE SECTEURS STATISTIQUES.**

NOMBRE DE SECTEURS STATISTIQUES	Nombre d'habitants				Nombre total de communes
	< 1 000	1 000 - < 5 000	5 000 - < 10 000	10 000 et plus	
1	52	1	—	—	53
2	451	108	1	—	560
3	248	166	3	1	418
4	167	203	8	—	378
5	69	186	16	1	272
6	54	119	18	7	198
7	22	77	38	6	143
8	18	52	35	9	114
9	8	42	28	13	91
10 - < 15	20	68	80	65	233
15 - < 20	5	10	14	40	69
20 et plus	1	4	3	48	56
Total :	1 115	1 036	244	190	2 585

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DES LOGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 1970.

Notice explicative sur la répartition en secteurs statistiques.

1. Principes généraux.

1.1. Pour une meilleure utilisation des données fournies par le recensement de la population et pour répondre au vœu exprimé par des utilisateurs communaux et autres, le territoire communal est divisé en « secteurs statistiques ». Lors de la publication des résultats du recensement, on disposera donc de données obtenues par secteur (par ex. : le chiffre de la population). Un numéro de code de deux chiffres sera attribué à chaque secteur. Ce numéro de code devra figurer sur les formulaires à l'endroit prévu à cet effet.

1.2. Les secteurs statistiques sont délimités par un trait en pointillé sur la carte topographique au 1/10 000 ci-annexée. Les bulletins de logement modèle C et les bulletins complémentaires modèle D porteront le numéro de code du secteur statistique dont ils relèvent. Les bulletins concernant les habitants n'ayant pas de résidence dans la commune et devant néanmoins y être dénombrés (par ex. les bateliers, les ménages vivant dans les roulottes, les ménages résidant à l'étranger) porteront un numéro de code conventionnel, 99.

2. Répartition des habitants en secteurs.

2.1. Pour connaître les numéros de code à inscrire aux bulletins, on utilisera la carte topographique au 1/10 000. Chaque construction est localisée à l'intérieur d'un secteur statistique délimité par un trait interrompu et (ou) un trait continu indiquant les limites de la commune. Lorsque ces traits se distinguent difficilement sur la carte et que dès lors, il y a risque de confusion, les traits noirs délimitant les secteurs sont renforcés par un trait rouge. Les limites des secteurs suivent généralement des détails topographiques facilement repérables sur la carte et sur le terrain.

2.2. Dans les communes rurales, les périmètres d'agglomération ont été tracés à partir de critères géographiques basés sur la situation actuelle de la répartition de l'habitat. Généralement, les périmètres d'agglomération figurant sur la carte différeront de ceux définis par les plans de secteurs (Ministère des Travaux Publics).

Les limites d'agglomération passent souvent derrière les jardins jouxtant les habitations. Dans de nombreux cas, des hameaux, des maisons et des fermes isolées sont groupés dans un secteur statistique dit « de dispersion » (Notez que les secteurs de dispersion sont toujours caractérisés par un numéro de code se terminant par un 9 ou un 8). Ce secteur peut s'étendre sur une partie importante de la superficie du territoire communal.

2.3. Dans les communes à forte densité de population, les limites des secteurs statistiques suivent le milieu de la rue.

Il est donc nécessaire de repérer le côté des numéros pairs et impairs des habitations afin de les placer dans le secteur statistique adéquat.

Dans nombre de cas, la limite du secteur statistique tracée derrière les maisons d'une rue peut couper en deux un bâtiment construit à un coin de rues. Dans ce cas, c'est la porte d'entrée principale qui détermine l'appartenance du bâtiment à telle ou telle rue et donc à tel ou tel secteur statistique.

3. Méthode à suivre pour l'inscription des numéros de code sur les bulletins.

L'inscription des numéros de code dans la case appropriée sur les bulletins de logement modèle C et les bulletins complémentaires modèle D, peut se faire selon deux méthodes. Suivant les circon-

ces, l'administration communale choisira l'une ou l'autre de ces méthodes :

- 1) Les agents recenseurs effectuent leur travail conformément aux instructions. Après la remise des documents de recensement, une ou plusieurs personnes, désignées par l'administration communale, sont chargées d'y inscrire les numéros de code, en se servant de la carte topographique envoyée à cette administration. D'abord, il faudra toutefois fixer les rues et surtout, pour certaines rues, les numéros des habitations, relevant de chaque secteur statistique.
- 2) Lors de la répartition des circonscriptions et de leur distribution parmi les agents recenseurs, il est tenu compte des secteurs statistiques. Lors de la délimitation de chaque circonscription, on indique, pour chaque agent recenseur, les rues et éventuellement les numéros des habitations relevant de chaque secteur statistique et les numéros de code attribués aux secteurs intéressés. Ces indications peuvent être inscrites à l'intérieur de la couverture du « Manuel de l'agent recenseur ».

Lors de la reprise des bulletins, les agents recenseurs pourront alors inscrire eux-mêmes les numéros de codes exacts sur les bulletins.

4. *Propositions pour une modification éventuelle des secteurs statistiques.*

Si l'administration communale juge que le découpage des secteurs statistiques n'est pas satisfaisant, elle peut proposer des modifications. Cel-

les-ci devront cependant être justifiées par écrit et transcrites lisiblement et soigneusement (au crayon) sur le document cartographique au 1/10 000. Le document corrigé devra être renvoyé à l'I.N.S. dans les quinze jours qui suivent la date à laquelle la commune aura reçu cette note.

Si certaines administrations communales disposent de cartes topographiques mieux appropriées de leur commune, il leur est loisible de les utiliser pour proposer des modifications des secteurs statistiques.

Dans ce cas, elles joindront à leur envoi un deuxième exemplaire en blanc de cette carte.

5. *Propositions éventuelles concernant la dénomination de certains secteurs.*

Exception faite pour les secteurs de dispersion et pour le secteur 00, généralement appelé « centre », l'administration communale peut proposer les dénominations jugées les plus aptes à caractériser les secteurs statistiques. Il est toutefois souhaitable de s'en tenir, autant que possible, aux noms figurant déjà sur le document cartographique.

6. En ce qui concerne les communes, dont les limites ont subi des modifications en vertu des derniers arrêtés royaux, on attribuera, dans chaque cas, à chaque partie de la commune d'origine allant à une autre commune, un numéro de code séparé. Ce numéro de code figure sur la carte. La délimitation du territoire à détacher doit se faire avec précision conformément aux dispositions légales.

PROGRAMME DES TABLEAUX POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ET DES LOGEMENTS PAR SECTEUR STATISTIQUE.

Population

1. Population totale
 - hommes
 - femmes
 - total
 2. Superficie
 3. Densité
 4. Groupes d'âges
 - 0 - 14 ans
 - 15 - 24 ans
 - 25 - 44 ans
 - 45 - 64 ans
 - 65 ans et plus
 5. Etrangers
 - hommes
 - femmes
 - total
 6. Niveau d'instruction de la population qui ne suit plus d'enseignement
 - primaire + enseignement secondaire du degré inférieur inachevé
 - enseignement secondaire du degré inférieur
 - enseignement secondaire du degré supérieur
 - enseignement supérieur non universitaire + enseignement universitaire
 - autres
 7. Année d'établissement dans la commune de résidence actuelle
 - depuis la naissance
 - avant 1945
 - de 1945 à 1959
 - à partir de 1960
 8. Nombre des ménages composés de :
 - 1 personne
 - 2 personnes
 - 3 personnes
 - 4 personnes
 - 5 personnes
 - 6 personnes et plus
 - Nombre total des ménages
- femmes
— total
2. Répartition d'après les secteurs d'activité
 - secteur primaire
 - secteur secondaire
 - secteur tertiaire
 3. Lieu de travail (d'après le sexe)
 - travaillant à domicile
 - travaillant dans la commune de résidence, mais pas à domicile
 - travaillant en dehors de la commune de résidence
 4. Personnes se rendant journellement à un lieu fixe de travail ou à celui du commencement du travail hors de la commune de résidence, d'après la durée du trajet :
 - moins de 30 min.
 - de 30 min. à 1 h.
 - de 1 h. à 1 h. 30 min.
 - plus de 1 h. 30 min.
 5. Groupes socio-économiques
 - agriculteurs
 - indépendants - artisans et industriels
 - indépendants - commerçants, transports et services
 - professions libérales + personnel de cadre
 - employés et assimilés
 - ouvriers
 - aidants - agriculture exceptée
 - chômeurs
 - miliciens
 - sans profession
 6. % de la population active, par rapport à la population globale.

Logements

Population active

1. Population active totale
 - hommes

1. Nombre de logements
 - logements privés + logements collectifs
 - secondes habitations
 - résidences de vacances
 - logements inoccupés
 - total
2. Nombre total des logements privés
3. Logements privés occupés par
 - le propriétaire
 - autres

4. Année de construction des logements privés
 - avant 1919
 - 1919 - 1945
 - 1946 - 1961
 - à partir de 1962 - à ce jour
 - inconnu
5. Nombre de logements privés comportant
 - 1 pièce d'habitation
 - 2 pièces d'habitation
 - 3 pièces d'habitation
 - 4 pièces d'habitation
 - 5 pièces d'habitation
 - 6 pièces d'habitation et plus
6. Nombre total des personnes ayant leur résidence dans les logements privés
7. Nature du logement
 - Maison individuelle
 - Immeuble à logements multiples
- 2 logements
- 3 à 4 logements
- 5 à 9 logements
- 10 logements et plus
- autres
8. Commodités des logements privés
 - eau courante à l'intérieur du logement (1)
 - lieu d'aisance à l'intérieur du logement et pourvu d'une chasse d'eau (2)
 - salle de bain installée ou douche (3)
 - chauffage central (4)
 - Commodités (1) + (2) + (3)
 - Commodités (1) + (2) + (3) + (4)
 - pas de cuisine
 - cuisine $< 4 \text{ m}^2$
 - cuisine $> 4 \text{ m}^2$
 - téléphone
9. Superficie moyenne (en m^2) par habitant dans les logements privés.

Les investissements industriels des régions linguistiques de 1955 à 1969

1. — Introduction.

L'objet de cet article est la répartition par région linguistique des investissements bruts des industries extractives, des industries manufacturières ainsi que de la construction. Les investissements répartis sont ceux qui ont été publiés pour l'ensemble du Royaume dans les « Bulletins de Statistique » n^{os} 8-9/1970 et 7-8/1971 ainsi que dans les « Etudes Statistiques » n^{os} 21 et 25, dans les tableaux « Affectation du produit national » sous le titre « Formation intérieure brute de capital ».

La délimitation des régions a été faite à partir de la division administrative du pays en vigueur chaque année.

Certaines communes ayant en 1963 fait l'objet d'un transfert d'une région à une autre, il a été tenu compte de ces modifications à partir de cette année. Afin de maintenir la comparabilité dans le temps, les chiffres sont également fournis, à partir de 1963, pour les arrondissements de Bruxelles-Capitale, Communes périphériques et Hal-Vilvorde réunis et pour la région flamande sans ces deux derniers arrondissements.

Afin de pouvoir mieux apprécier l'évolution des investissements en termes quantitatifs, c'est-à-dire abstraction faite des variations de prix, ceux-ci sont présentés également à prix constants (prix de 1963).

Les ventilations régionales ont été effectuées sur la base des statistiques annuelles des investissements établies par l'I.N.S. (Statistique des établissements en activité et statistique des établissements nouveaux non encore en activité) avec des extrapolations pour tenir compte des établissements industriels non couverts par ces statistiques.

Des répartitions spéciales basées sur le nombre de personnes occupées (travailleurs + indépendants) ont été faites pour les petites entreprises des branches dans lesquelles les activités artisa-

nales sont importantes (par exemple : vêtements et confection, bois et meubles, etc.).

2. — Structure régionale des investissements des branches industrielles (tableaux 1, 2 et 3).

Industries extractives.

Les investissements des industries extractives sont fortement localisés dans la région wallonne dont la part relative tend à s'accroître d'une manière assez régulière. Elle passe en effet de 72,5 % en 1955 à 79,9 % en 1969, la part la plus basse se situant en 1958 avec 68,9 %, la plus élevée en 1968 avec 84,2 %.

En valeurs à prix constants, cependant, les investissements de cette branche sont en régression en Wallonie avec un taux moyen de croissance de -2,5 %.

Par contre la partie flamande du pays accuse une baisse tant en valeur relative qu'en valeur absolue en tombant en valeur relative de 27,3 % en 1955 à 19,3 % en 1969, et en valeur absolue de 613 à 408 millions, ce qui correspond à un taux moyen de croissance de -6,6 %.

Pour l'ensemble du Royaume, les investissements dans les industries extractives sont en nette régression avec un taux moyen de -3,1 %.

Alimentation, boissons, tabac.

La plus grande part relative se situe pour toute la période en région flamande. Elle a tendance à augmenter faiblement puisqu'elle passe de 58,2 % en 1955 à 60,8 % en 1969.

La part relative de la région wallonne reste pratiquement constante aux environs de 25 %.

Quant à l'ancien arrondissement de Bruxelles, il voit sa part relative régresser très légèrement de 15,9 % en 1955 à 12,8 % en 1969. Pour l'ensemble de la période étudiée les investissements

des trois régions ont une croissance modérée (1) : 4,8 % pour la région flamande, 4,7 % pour la Wallonie et 2,7 % pour l'ancien arrondissement de Bruxelles, le taux moyen de croissance du Royaume étant 4,4 %.

Textiles.

La part relative de la région flamande est prépondérante dans les investissements de cette branche, mais elle tend à diminuer (77,3 % en 1955 et 71,2 % en 1969), le taux moyen de croissance de cette région étant inférieur à celui du Royaume (respectivement 3,3 % et 4,0 %). De fortes fluctuations ont marqué l'évolution des investissements du textile en région flamande : les plus remarquables sont la baisse de —37,7 % survenue en 1958 et la hausse de 51,2 % de 1960.

La région wallonne, quant à elle, voit sa participation augmenter dans des proportions sensibles : de 16,6 % en 1955 à 25,8 % en 1969, le taux moyen de croissance y étant beaucoup plus élevé (7,6 %) que dans les autres régions du pays. En 1960 et en 1963, les investissements ont haussé dans des proportions exceptionnelles : 105,5 % et 133,7 %.

Quant à la région bruxelloise, on ne peut y déceler aucune tendance bien définie dans l'évolution de ses investissements à prix constants, quoique sa part relative tende à diminuer : 6,1 % en 1955 et 3,0 % en 1969. L'année 1960 se caractérise par une hausse extraordinaire des investissements et cela dans les trois régions du pays.

Vêtements et chaussures.

La croissance moyenne des investissements est très nette dans cette branche, avec cependant des taux moyens différenciés selon les régions : 17,8 % en Wallonie, 9,1 % en Flandre et 4,7 % dans la région bruxelloise, celui du Royaume étant 9,6 %.

Tout au long de la période sous revue, la région flamande garde la première place avec une part relative assez stable évoluant autour de 60 %.

La région wallonne semble sur le point de dépasser la région bruxelloise en fin de période. Les parts relatives de ces deux régions évoluent en sens inverse : hausse pour la Wallonie qui passe

de 14,1 % à 27,3 % et baisse pour la région bruxelloise qui de 25,8 % en 1955 tombe à 14,2 % en 1969.

Bois et meubles.

C'est la branche, parmi toutes celles étudiées ici, dont la croissance des investissements est la plus élevée pour le Royaume avec un taux moyen de 11,4 %. La région wallonne a la croissance la plus forte avec 14,3 % suivie de la région flamande avec 12,9 %, quant à la région bruxelloise elle stagne.

Les parts relatives de la région flamande et de la Wallonie augmentent très nettement au détriment de celle de la région bruxelloise qui est tombée de 26,7 % en 1955 à 7,5 % en 1969.

L'année 1960 est celle où les investissements de cette branche accusent la hausse la plus forte dans les trois régions (sauf en Flandre où en 1969 on a un taux de 52,4 %).

Papier, impression, édition.

En début de période, les trois régions se partagent les investissements en trois parts pratiquement égales. Seule la région flamande accuse une légère augmentation de sa part relative en passant de 30,4 % en 1955 à 40,3 % en 1969, le maximum de 60,2 % a même été atteint en 1967.

La part de la Wallonie semble rester constante aux alentours de 30 % tandis que celle de la région bruxelloise régresse de 35,8 % en 1955 à 28,1 % en 1969.

Les taux moyens de croissance sont tous positifs : 7,5 % pour la région flamande, 6,4 % pour la Wallonie et 4,1 % pour la région bruxelloise, celui du Royaume atteignant 6,1 %.

Chimie et activités connexes.

Au cours de la période sous revue, la part relative de la région flamande s'accroît d'une manière non négligeable en passant de 56,2 % en 1955 à 74,1 % en 1969.

Celle de la Wallonie est en régression (22,2 % en 1955 et 19,7 % en 1969) ainsi que celle de la région bruxelloise, et celle-ci dans une mesure beaucoup plus nette (21,6 % en 1955 et 6,2 % en 1969). Quant aux valeurs des investissements à prix constants, la progression la plus nette est celle de la région flamande avec un taux moyen de croissance de 10,1 % suivie de la région wal-

(1) Dans cet article les taux de croissance mentionnés ont toujours été calculés sur base des chiffres à prix constants. Les taux moyens de la période considérée sont des moyennes pondérées des taux de croissance annuels, les coefficients de pondération étant les montants d'investissements auxquels ces derniers taux s'appliquent.

lonne avec 8,5 % tandis que dans la région bruxelloise on ne peut déceler aucune tendance bien définie.

L'année 1961 est celle où la croissance est la plus manifeste dans les trois régions.

Terre cuite, céramique, verre et ciment.

La prépondérance de la Wallonie est très nette dans cette branche, surtout au début de la période étudiée, où sa part relative atteint 78,2 % ; par la suite, cette part diminue jusqu'à tomber à 56,5 % en 1969.

La proportion des investissements en région flamande s'accroît dans une mesure considérable : en partant de 17,0 % en 1955, elle finit par atteindre 37,2 % en 1969 en passant par un maximum de 47,4 % en 1968.

La part relative de la région bruxelloise ne montre aucune tendance bien définie.

Le taux moyen d'accroissement le plus élevé est celui de la région flamande : 8,8 %, contre 4,0 % pour la région bruxelloise et 2,4 % seulement pour la Wallonie.

Fer, acier, métaux non ferreux, fabrications métalliques et constructions navales.

Les investissements wallons l'emportent nettement en début de période avec 51,9 % en 1955 et 70,2 % en 1960 ; à partir de 1961, on constate cependant une nette tendance à la baisse de la part relative de la région wallonne qui en passant par un minimum de 21,6 % en 1966, n'atteint plus que 47,0 % en 1969.

La région flamande, quant à elle, voit sa part augmenter de 31,9 % en 1955 avec des hauts et des bas, finissant cependant par atteindre un maximum de 71,4 % en 1966 pour retomber ensuite à 43,9 % en 1969.

La région bruxelloise est en régression assez marquée : 16,2 % en 1955 et 9,1 % en 1969.

Dans cette branche, qui compte les investissements les plus importants parmi les industries manufacturières, la croissance des investissements à prix constants est positive dans les trois régions : 7,2 % en Flandre, 5,1 % en Wallonie et 3,0 % dans la région bruxelloise.

La période 1960-1962 est caractérisée par une hausse considérable et soutenue des investissements dans les trois régions.

Industries non dénommées ailleurs.

En début de période (en 1955), l'importance des investissements se classait comme suit : région flamande 41,9 %, région bruxelloise 36,1 % et région wallonne 22,0 %.

En fin de période (en 1969) on peut constater les faits suivants : la région flamande a accru sa part dans une proportion appréciable avec 56,4 %, la Wallonie a vu sa part relative passer à 34,2 %, tandis que les investissements de la région bruxelloise sont tombés à 9,4 %, ce qui est une baisse considérable.

En ce qui concerne l'évolution des investissements à prix constants, le taux moyen de croissance le plus élevé est celui de la Wallonie avec 11,0 %, la région flamande suivant avec 8,9 %. Quant à la région bruxelloise, elle est en régression avec un taux moyen de -2,7 %.

Ensemble des industries manufacturières.

Pour l'ensemble des industries manufacturières la part relative de la *région flamande* déjà prépondérante en 1955 avec 46,2 % des investissements totaux a augmenté sur l'ensemble de la période d'une manière assez irrégulière, pour atteindre 56,7 % en 1969.

On doit cependant mentionner que cette part est tombée à son minimum 40,3 % en 1960 et a atteint son maximum en 1967 avec 68,2 %.

Le taux moyen d'accroissement annuel est 7,5 %. La croissance est cependant fort irrégulière ; en effet, en 1956, on constate un taux d'accroissement de 23,4 % suivi en 1957 et 1958 respectivement de -11,7 % et -19,2 %.

La période de forte expansion débute en 1959 pour s'achever en 1966, avec une interruption de la croissance en 1963. Les croissances les plus élevées se situent en 1961 et en 1966 avec des taux d'accroissement respectifs de 31,5 % et de 34,0 %.

L'année 1968 a vu les investissements à prix constants régresser de 16,8 %.

La part relative de la *région wallonne* se situe pendant toute la période sauf en 1960 à un niveau inférieur à celui de la région flamande. Cette part qui était de 37,0 % en 1955 s'est cependant accrue jusqu'en 1963 où elle a atteint son maximum avec 43,7 % à partir de 1964, la tendance s'est renversée et la part de la Wallonie est tombée à 33,9 % en 1969. Le taux moyen d'accroissement annuel est de 5,7 %.

La croissance est extrêmement irrégulière : après une augmentation de 26,8 % en 1956 elle

devient négative en 1957 et 1958 nulle en 1959 pour atteindre 51,5 % en 1960, les investissements des années suivantes augmentant jusqu'en 1963 ; la tendance devient à la baisse pour les trois années suivantes pour se renverser ensuite et se maintenir à la hausse à partir de 1967.

La région bruxelloise voit son importance relative diminuer de plus en plus au cours de la période sous revue : de 16,8 % en 1955, elle tombe à 9,4 % en 1969 avec un minimum de 7,9 % en 1967.

Le taux moyen d'accroissement des investissements à prix constants est le plus bas du pays : 2,0 % contre un taux moyen national de 6,2 %.

Construction.

La majeure partie des investissements de cette branche se situe en région flamande dans une proportion presque inchangée pour toute la période : 48,5 % en 1955 et 46,6 % en 1969.

La part relative de la Wallonie manifeste une légère tendance à la baisse : 27,6 % en 1955 et 25,6 % en 1969.

La région bruxelloise accuse une hausse de sa part relative en passant de 23,9 % en 1955 à 27,8 % en 1969. La période 1959-1962 est celle d'une expansion extraordinaire des investissements dans la construction qui, à prix constants et à l'échelle nationale, passent de 1 955 millions en 1958 à 5 867 millions en 1962, hausse vraiment exceptionnelle qui se manifeste d'une manière presque égale dans les trois régions du pays.

Les taux moyens d'accroissement pour la période 1955-1969 sont positifs pour toutes les régions : 6,2 % en Flandre, 6,1 % en Wallonie et 7,4 % dans la région bruxelloise.

3. — Structure des investissements des industries manufacturières par région linguistique (tableau 5).

Région flamande.

En 1969, la région flamande se caractérise par une prépondérance des investissements dans la chimie et activités connexes avec 29,1 % des investissements de cette région.

Le « Fer, acier, métaux non ferreux, fabrications métalliques et constructions navales » vient ensuite avec 25,7 %.

La branche « alimentation, boissons, tabac » suit avec 14,4 %.

Ces proportions ne sont pas restées stables pendant toute la période étudiée.

Les principales remarques que l'on peut faire au sujet de l'évolution des structures sont les suivantes :

- baisse de l'importance relative de l'alimentation, boissons, tabac qui passe de 22,9 % en 1955 à 14,4 % en 1969 avec un maximum de 26,8 % en 1958 et un minimum de 9,6 % en 1966 ;
- baisse importante de la part de la branche textile qui, partant de 19,1 % en 1955, tombe à 9,4 % en 1969 en passant par un maximum de 20,4 % en 1960 et un minimum de 6,1 % en 1967 ;
- pour les autres branches, on note une augmentation des parts relatives parmi lesquelles les plus significatives sont celles de la chimie et activités connexes dont la croissance est surtout manifeste en fin de période et du fer, acier, métaux non ferreux, fabrications métalliques et constructions navales.

Région wallonne.

Les investissements wallons sont fortement concentrés dans les branches « Fer, acier, métaux non ferreux, fabrications métalliques et constructions navales » qui, en 1955, interviennent pour 41,5 % des investissements globaux de l'industrie manufacturière dans cette région.

Ce pourcentage a cependant varié d'une manière non négligeable au cours de la période étudiée. On note une augmentation très régulière de cette part relative de 1955 à 1960, où le maximum de 68,2 % est atteint, vient ensuite une baisse presque continue jusqu'à 33,0 % en 1969.

En début de période (de 1955 à 1957), les investissements de la branche « Terre cuite, céramique, verre et ciment » occupent la seconde place avec environ 20 %, mais ils perdent ensuite cette position par une baisse irrégulière de leur part relative allant jusqu'à 7,7 % en 1969. En fin de période, c'est la chimie qui, partant de 10,4 % en 1955, prend la relève de la seconde place avec 22,7 % en 1969. La hausse la plus spectaculaire de la part relative se situe dans la branche « Bois et meubles » qui passe de 0,5 % en 1955 à 2,8 % en 1969.

Région bruxelloise.

C'est la branche « Fer, acier, etc. » qui absorbe la plus grosse partie des investissements de la

région bruxelloise avec 28,3 % en 1955, cette part s'accroît en fin de période pour atteindre 33,6 % en 1969.

Les investissements de la « Chimie et activités connexes » occupent la seconde position tout au moins en début de période avec 22,4 % en 1955, ils diminuent ensuite en valeur relative pour tomber à 13,3 % en 1969. C'est dans la branche « Papier, impression, édition » que les investissements augmentent le plus en pourcentage du total

bruxellois de l'industrie manufacturière en passant de 12,6 % en 1955 à 21,1 % en 1969.

La branche « Alimentation, boissons, tabac » manifeste une grande stabilité en évoluant aux environs de 20 %.

La baisse d'importance relative des « Industries non dénommées ailleurs » mérite d'être notée, partant de 5,2 % en 1955, elle tombe à 2,6 % en 1969.

Tableau 1. — REPARTITION PAR REGION LINGUISTIQUE DES INVESTISSEMENTS A PRIX COURANTS DE DIFFERENTES BRANCHES INDUSTRIELLES.

ANNÉES	Chiffres absolus (en millions de F)						En pourcentage du Royaume				
	Flandre non compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Wallonie	Bruxelles-Capitale y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Royaume	Flandre y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Bruxelles-Capitale	Flandre non compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Wallonie	Bruxelles-Capitale y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Flandre y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Bruxelles-Capitale

Industries extractives.

1955	613	1 627	4	2 244			27,3	72,5	0,2		
1956	818	2 189	8	3 015			27,1	72,6	0,3		
1957	873	2 118	5	2 996			29,1	70,7	0,2		
1958	845	1 883	2	2 730			31,0	68,9	0,1		
1959	568	1 276	5	1 849			30,7	69,0	0,3		
1960	390	1 139	8	1 537			25,4	74,1	0,5		
1961	484	1 546	19	2 049			23,6	75,5	0,9		
1962	368	1 141	13	1 522			24,2	75,0	0,8		
1963	527	1 423	6	1 956	528	5	26,9	72,8	0,3	26,9	0,3
1964	510	1 473	5	1 988	511	4	25,7	74,1	0,3	25,7	0,2
1965	503	1 462	9	1 974	507	5	25,5	74,1	0,4	25,7	0,2
1966	326	1 352	8	1 686	327	7	19,3	80,2	0,5	19,4	0,4
1967	273	1 273	9	1 555	274	8	17,5	81,9	0,6	17,6	0,5
1968	288	1 575	8	1 871	290	6	15,4	84,2	0,4	15,5	0,3
1969	408	1 686	16	2 110	412	12	19,3	79,9	0,8	19,5	0,6

Alimentation, boissons, tabac.

1955	1 771	788	484	3 043			58,2	25,9	15,9		
1956	1 994	877	555	3 426			58,2	25,6	16,2		
1957	2 134	925	583	3 642			58,6	25,4	16,0		
1958	2 053	885	559	3 497			58,7	25,3	16,0		
1959	2 137	915	594	3 646			58,6	25,1	16,3		
1960	2 272	952	614	3 838			59,2	24,8	16,0		
1961	2 435	947	718	4 100			59,4	23,1	17,5		
1962	2 812	1 152	899	4 863			57,8	23,7	18,5		
1963	2 906	1 290	799	4 995	3 099	606	58,2	25,8	16,0	62,1	12,1
1964	3 080	1 306	1 006	5 392	3 342	744	57,1	24,2	18,7	62,0	13,8
1965	3 061	1 198	989	5 248	3 300	750	58,4	22,8	18,8	62,9	14,3
1966	3 322	1 473	1 090	5 885	3 662	750	56,4	25,1	18,5	62,2	12,7
1967	3 730	1 554	913	6 197	4 025	618	60,2	25,1	14,7	64,9	10,0
1968	4 421	1 580	1 000	7 001	4 685	736	63,1	22,6	14,3	66,9	10,5
1969	4 651	2 021	977	7 649	4 981	647	60,8	26,4	12,8	65,1	8,5

Textiles.

1955.....	1 480	318	117	1 915			77,3	16,6	6,1		
1956.....	1 804	359	74	2 237			80,6	16,0	3,4		
1957.....	1 945	330	78	2 353			82,7	14,0	3,3		
1958.....	1 228	225	100	1 553			79,1	14,5	6,4		
1959.....	1 426	221	69	1 716			83,1	12,9	4,0		
1960.....	2 169	457	178	2 804			77,4	16,3	6,3		
1961.....	2 571	445	186	3 202			80,3	13,9	5,8		
1962.....	2 353	341	155	2 849			82,6	12,0	5,4		
1963.....	2 435	825	115	3 375	2 446	104	72,2	24,4	3,4	72,5	3,1
1964.....	2 340	677	131	3 148	2 359	112	74,3	21,5	4,2	74,9	3,6
1965.....	2 201	875	100	3 176	2 227	74	69,3	27,6	3,1	70,1	2,3
1966.....	2 457	1 120	93	3 670	2 492	58	66,9	30,5	2,6	67,9	1,6
1967.....	2 320	907	59	3 286	2 341	38	70,6	27,6	1,8	71,2	1,2
1968.....	2 465	1 039	74	3 578	2 500	39	68,9	29,0	2,1	69,9	1,1
1969.....	3 179	1 155	135	4 469	3 235	79	71,2	25,8	3,0	72,4	1,8

Tableau 1 (suite)

ANNÉES	Chiffres absolus (en millions de F)						En pourcentage du Royaume				
	Flandre non compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Wallonie	Bruxelles-Capitale y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Royaume	Flandre y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Bruxelles-Capitale	Flandre non compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Wallonie	Bruxelles-Capitale y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Flandre y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Bruxelles-Capitale

Vêtements et chaussures.

1955.....	149	35	64	248			60,1	14,1	25,8		
1956.....	140	47	66	253			55,3	18,6	26,1		
1957.....	251	35	72	358			70,1	9,8	20,1		
1958.....	191	25	63	279			68,4	9,0	22,6		
1959.....	208	61	56	325			64,0	18,8	17,2		
1960.....	346	129	138	613			56,5	21,0	22,5		
1961.....	395	127	160	682			57,9	18,6	23,5		
1962.....	697	173	279	1 149			60,7	15,1	24,2		
1963.....	709	192	261	1 162	761	209	61,0	16,5	22,5	65,5	18,0
1964.....	834	220	322	1 376	882	274	60,6	16,0	23,4	64,1	19,9
1965.....	624	227	291	1 142	659	256	54,6	19,9	25,5	57,7	22,4
1966.....	752	194	254	1 200	809	197	62,7	16,2	21,1	67,4	16,4
1967.....	763	189	229	1 181	801	191	64,6	16,0	19,4	67,8	16,2
1968.....	668	158	182	1 008	703	147	66,3	15,7	18,0	69,7	14,6
1969.....	930	434	226	1 590	968	188	58,5	27,3	14,2	60,9	11,8

Bois et meubles.

1955.....	345	31	137	513			67,3	6,0	26,7		
1956.....	381	27	91	499			76,4	5,4	18,2		
1957.....	552	25	81	658			83,9	3,8	12,3		
1958.....	384	41	52	477			80,5	8,6	10,9		
1959.....	461	49	85	595			77,5	8,2	14,3		
1960.....	679	119	234	1 032			65,8	11,5	22,7		
1961.....	666	174	166	1 006			66,2	17,3	16,5		
1962.....	782	258	125	1 165			67,2	22,1	10,7		
1963.....	827	241	127	1 195	894	60	69,2	20,2	10,6	74,8	5,0
1964.....	950	253	195	1 398	1 029	116	68,0	18,1	13,9	73,6	8,3
1965.....	835	210	147	1 192	910	72	70,1	17,6	12,3	76,3	6,1
1966.....	1 076	236	148	1 460	1 148	76	73,7	16,2	10,1	78,6	5,2
1967.....	1 039	224	139	1 402	1 098	80	74,1	16,0	9,9	78,3	5,7
1968.....	1 288	297	182	1 767	1 385	85	72,9	16,8	10,3	78,4	4,8
1969.....	2 042	398	198	2 638	2 127	113	77,4	15,1	7,5	80,6	4,3

Papier, impression, édition.

1955.....	303	337	357	997			30,4	33,8	35,8		
1956.....	612	346	499	1 457			42,0	23,7	34,3		
1957.....	392	345	344	1 081			36,3	31,9	31,8		
1958.....	428	274	432	1 134			37,7	24,2	38,1		
1959.....	445	310	473	1 228			36,2	25,3	38,5		
1960.....	440	322	794	1 556			28,3	20,7	51,0		
1961.....	561	460	722	1 743			32,2	26,4	41,4		
1962.....	824	717	731	2 272			36,3	31,5	32,2		
1963.....	832	857	591	2 280	946	477	36,5	37,6	25,9	41,5	20,9
1964.....	820	1 076	707	2 603	996	531	31,5	41,3	27,2	38,3	20,4
1965.....	943	535	1 071	2 549	1 144	870	37,0	21,0	42,0	44,9	34,1
1966.....	981	783	820	2 584	1 128	673	38,0	30,3	31,7	43,7	26,0
1967.....	1 937	688	592	3 217	2 021	508	60,2	21,4	18,4	62,8	15,8
1968.....	1 117	689	656	2 462	1 259	514	45,4	28,0	26,6	51,1	20,9
1969.....	1 331	1 041	927	3 299	1 501	757	40,3	31,6	28,1	45,5	22,9

Tableau I (suite)

ANNÉES	Chiffres absolus (en millions de F)						En pourcentage du Royaume				
	Flandre non compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Wallonie	Bruxelles-Capitale y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Royaume	Flandre y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Bruxelles-Capitale	Flandre non compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Wallonie	Bruxelles-Capitale y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Flandre y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Bruxelles-Capitale

Chimie et activités connexes

1955.....	1 643	646	632	2 921			56,2	22,2	21,6		
1956.....	2 542	877	673	4 092			62,1	21,4	16,5		
1957.....	1 955	790	953	3 698			52,9	21,4	25,7		
1958.....	1 530	1 029	1 000	3 559			43,0	28,9	28,1		
1959.....	1 673	592	701	2 966			56,4	20,0	23,6		
1960.....	1 700	601	949	3 250			52,3	18,5	29,2		
1961.....	2 854	1 117	1 275	5 246			54,4	21,3	24,3		
1962.....	3 838	1 405	959	6 202			61,9	22,7	15,4		
1963.....	2 547	1 511	708	4 766	2 825	430	53,4	31,7	14,9	59,3	9,0
1964.....	3 521	1 589	733	5 843	3 793	461	60,3	27,2	12,5	64,9	7,9
1965.....	4 625	1 628	1 312	7 565	4 985	952	61,2	21,5	17,3	65,9	12,6
1966.....	9 318	1 462	1 037	11 817	9 645	710	78,9	12,4	8,7	81,6	6,0
1967.....	16 007	1 692	528	18 227	16 235	300	87,8	9,3	2,9	89,1	1,6
1968.....	12 226	1 989	590	14 805	12 510	306	82,6	13,4	4,0	84,5	2,1
1969.....	9 725	2 582	814	13 121	10 061	478	74,1	19,7	6,2	76,7	3,6

Terre cuite, céramique, verre et ciment.

1955.....	300	1 381	84	1 765			17,0	78,2	4,8		
1956.....	558	1 942	147	2 647			21,1	73,4	5,5		
1957.....	334	1 118	109	1 561			21,4	71,6	7,0		
1958.....	231	706	136	1 073			21,5	65,8	12,7		
1959.....	364	698	56	1 118			32,6	62,4	5,0		
1960.....	461	938	339	1 738			26,5	54,0	19,5		
1961.....	654	1 112	309	2 075			31,5	53,6	14,9		
1962.....	819	1 162	219	2 200			37,2	52,8	10,0		
1963.....	982	1 151	234	2 367	1 192	24	41,5	48,6	9,9	50,4	1,0
1964.....	1 538	1 467	384	3 389	1 849	73	45,4	43,3	11,3	54,6	2,1
1965.....	1 273	1 707	494	3 474	1 575	192	36,6	49,2	14,2	45,3	5,5
1966.....	1 543	1 817	334	3 694	1 708	169	41,8	49,2	9,0	46,2	4,6
1967.....	1 224	1 957	330	3 511	1 405	149	34,9	55,7	9,4	40,1	4,2
1968.....	1 710	1 630	271	3 611	1 874	107	47,4	45,1	7,5	51,9	3,0
1969.....	1 645	2 493	280	4 418	1 893	32	37,2	56,5	6,3	42,8	0,7

Fer, acier, métaux non ferreux, fabrications métalliques et constructions navales.

1955.....	1 571	2 560	797	4 928			31,9	51,9	16,2		
1956.....	1 802	3 637	802	6 241			28,9	58,2	12,9		
1957.....	1 603	3 862	736	6 201			25,9	62,2	11,9		
1958.....	1 448	4 316	556	6 320			22,9	68,3	8,8		
1959.....	1 417	4 530	592	6 539			21,7	69,3	9,0		
1960.....	2 368	7 785	939	11 092			21,3	70,2	8,5		
1961.....	3 618	8 430	1 361	13 409			27,0	62,9	10,1		
1962.....	4 393	10 093	1 631	16 117			27,3	62,6	10,1		
1963.....	5 890	10 555	1 455	17 900	6 344	1 001	32,9	59,0	8,1	35,4	5,6
1964.....	6 679	8 383	1 487	16 549	7 172	994	40,3	50,7	9,0	43,3	6,0
1965.....	12 537	6 581	1 725	20 843	13 217	1 045	60,1	31,6	8,3	63,4	5,0
1966.....	16 236	4 914	1 604	22 754	16 920	920	71,4	21,6	7,0	74,4	4,0
1967.....	8 936	5 401	1 381	15 718	9 424	893	56,8	34,4	8,8	59,9	5,7
1968.....	6 279	6 140	1 353	13 772	6 672	960	45,6	44,6	9,8	48,4	7,0
1969.....	8 363	8 939	1 727	19 029	8 884	1 206	43,9	47,0	9,1	46,7	6,3

Tableau I (suite)

ANNÉES	Chiffres absolus (en millions de F)						En pourcentage du Royaume				
	Flandre non compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Wallonie	Bruxelles-Capitale y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Royaume	Flandre y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Bruxelles-Capitale	Flandre non compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Wallonie	Bruxelles-Capitale y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Flandre y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Bruxelles-Capitale

Industries non dénommées ailleurs.

1955.....	172	90	148	410			41,9	22,0	36,1		
1956.....	172	103	165	440			39,1	23,4	37,5		
1957.....	164	103	153	420			39,1	24,5	36,4		
1958.....	164	95	151	410			40,0	23,2	36,8		
1959.....	181	98	151	430			42,1	22,8	35,1		
1960.....	217	117	166	500			43,4	23,4	33,2		
1961.....	310	155	235	700			44,3	22,1	33,6		
1962.....	392	165	243	800			49,0	20,6	30,4		
1967.....	403	395	102	900	436	69	44,8	43,9	11,3	48,4	7,7
1964.....	496	379	125	1 000	538	83	49,6	37,9	12,5	53,8	8,3
1965.....	635	317	148	1 100	681	102	57,7	28,8	13,5	61,9	9,3
1966.....	805	273	122	1 200	847	80	67,1	22,7	10,2	70,6	6,7
1967.....	885	313	102	1 300	919	68	68,1	24,1	7,8	70,7	5,2
1968.....	787	357	116	1 260	827	76	62,5	28,3	9,2	65,6	6,1
1969.....	835	506	139	1 480	882	92	56,4	34,2	9,4	59,6	6,2

Ensemble des industries manufacturières.

1955.....	7 734	6 186	2 820	16 740			46,2	37,0	16,8		
1956.....	10 005	8 215	3 072	21 292			47,0	38,6	14,4		
1957.....	9 330	7 533	3 109	19 972			46,7	37,7	15,6		
1958.....	7 657	7 596	3 049	18 302			41,8	41,5	16,7		
1959.....	8 312	7 474	2 777	18 563			44,8	40,3	14,9		
1960.....	10 652	11 420	4 351	26 423			40,3	43,2	16,5		
1961.....	14 064	12 967	5 132	32 163			43,7	40,3	16,0		
1962.....	16 910	15 466	5 241	37 617			45,0	41,1	13,9		
1963.....	17 531	17 017	4 392	38 940	18 943	2 980	45,0	43,7	11,3	48,6	7,7
1964.....	20 258	15 350	5 090	40 698	21 960	3 388	49,8	37,7	12,5	54,0	8,3
1965.....	26 734	13 278	6 277	46 289	28 698	4 313	57,8	28,7	13,5	62,0	9,3
1966.....	36 490	12 272	5 502	54 264	38 359	3 633	67,2	22,6	10,2	70,7	6,7
1967.....	36 841	12 925	4 273	54 039	38 269	2 845	68,2	23,9	7,9	70,8	5,3
1968.....	30 961	13 879	4 424	49 264	32 415	2 970	62,8	28,2	9,0	65,8	6,0
1969.....	32 701	19 569	5 423	57 693	34 532	3 592	56,7	33,9	9,4	59,9	6,2

Construction.

1955.....	856	487	422	1 765			48,5	27,6	23,9		
1956.....	1 012	572	498	2 082			48,6	27,5	23,9		
1957.....	1 059	618	605	2 282			46,4	27,1	26,5		
1958.....	905	513	441	1 859			48,7	27,6	23,7		
1959.....	1 165	637	514	2 316			50,3	27,5	22,2		
1960.....	1 305	685	564	2 554			51,1	26,8	22,1		
1961.....	1 511	876	869	3 256			46,4	26,9	26,7		
1962.....	2 381	1 593	1 717	5 691			41,8	28,0	30,2		
1963.....	2 719	1 502	1 374	5 595	2 871	1 222	48,6	26,8	24,6	51,3	21,9
1964.....	2 522	1 318	1 274	5 114	2 678	1 118	49,3	25,8	24,9	52,4	21,8
1965.....	2 796	1 487	1 258	5 541	2 985	1 069	50,5	26,8	22,7	53,9	19,3
1966.....	3 167	1 660	1 679	6 506	3 416	1 430	48,7	25,5	25,8	52,5	22,0
1967.....	3 279	1 565	2 098	6 942	3 464	1 913	47,2	22,5	30,3	49,9	27,6
1968.....	2 953	1 562	1 985	6 500	3 138	1 800	45,4	24,0	30,6	48,3	27,7
1969.....	3 056	1 677	1 828	6 561	3 239	1 645	46,6	25,6	27,8	49,4	25,0

Tableau 2. — REPARTITION PAR REGION LINGUISTIQUE DES INVESTISSEMENTS AUX PRIX DE 1963 DE DIFFERENTES BRANCHES INDUSTRIELLES.

ANNÉES	Chiffres absolus (en millions de F)						Pourcentages d'accroissement par rapport à l'année précédente				
	Flandre non compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Wallonie	Bruxelles-Capitale y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Royaume	Flandre y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Bruxelles-Capitale	Flandre non compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Wallonie	Bruxelles-Capitale y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Flandre y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Bruxelles-Capitale
Industries extractives.											
1955.....	757	2 001	5	2 763							
1956.....	967	2 571	9	3 547			27,7	28,5	80,0		
1957.....	977	2 358	5	3 340			1,0	8,3	44,5		
1958.....	905	2 051	20	2 976			7,4	13,0	300,0		
1959.....	619	1 421	21	2 061			31,6	30,7	5,0		
1960.....	430	1 246	8	1 684			30,5	12,3	61,9		
1961.....	527	1 670	20	2 217			22,6	34,0	50,0		
1962.....	386	1 194	13	1 593			26,8	28,5	35,0		
1963.....	527	1 423	6	1 956	528	5	36,5	19,2	53,8		
1964.....	483	1 396	5	1 884	484	4	8,3	1,9	16,7	8,3	20,0
1965.....	463	1 357	8	1 828	467	4	4,1	2,8	60,0	3,5	—
1966.....	292	1 221	8	1 521	293	7	36,9	10,0	—	37,3	75,0
1967.....	239	1 130	9	1 378	240	8	18,2	7,5	12,5	18,1	14,3
1968.....	248	1 376	8	1 632	250	6	3,8	21,8	11,1	4,2	25,0
1969.....	241	1 453	13	1 707	244	10	2,8	5,6	62,5	2,4	66,7
Taux moyen d'accroissement							6,6	2,5	5,5		
Alimentation, boissons, tabac.											
1955.....	2 144	954	586	3 684							
1956.....	2 302	1 013	641	3 956			7,4	6,2	9,4		
1957.....	2 335	1 012	638	3 985			1,4	0,1	0,5		
1958.....	2 207	952	601	3 760			5,5	5,9	5,8		
1959.....	2 340	1 002	650	3 992			6,0	5,3	8,2		
1960.....	2 467	1 034	666	4 167			5,4	3,2	2,5		
1961.....	2 630	1 023	775	4 428			6,6	1,1	16,4		
1962.....	2 924	1 196	936	5 056			11,2	16,9	20,8		
1963.....	2 906	1 290	799	4 995	3 099	606	0,6	7,9	14,6		
1964.....	2 936	1 247	961	5 144	3 187	710	1,0	3,3	20,3	2,8	17,2
1965.....	2 857	1 119	925	4 901	3 082	700	2,7	10,3	3,7	3,3	1,4
1966.....	3 052	1 355	1 003	5 410	3 364	691	6,8	21,1	8,4	9,1	1,3
1967.....	3 373	1 400	803	5 576	3 620	556	10,5	3,3	19,9	7,6	19,5
1968.....	3 953	1 419	895	6 267	4 189	659	17,2	1,4	11,5	15,7	18,5
1969.....	3 989	1 707	840	6 536	4 271	558	0,9	20,3	6,1	2,0	15,3
Taux moyen d'accroissement							4,8	4,7	2,3		
Textiles.											
1955.....	1 750	376	138	2 264							
1956.....	2 032	404	83	2 519			16,1	7,4	39,9		
1957.....	2 076	352	83	2 511			2,2	12,9	—		
1958.....	1 293	237	105	1 635			37,7	32,7	26,5		
1959.....	1 523	236	74	1 833			17,8	0,4	29,5		
1960.....	2 303	485	189	2 977			51,2	105,5	155,4		
1961.....	2 727	472	197	3 396			18,4	2,7	4,2		
1962.....	2 436	353	160	2 949			10,7	25,2	18,8		
1963.....	2 435	825	115	3 375	2 446	104	—	133,7	28,1		
1964.....	2 235	648	123	3 006	2 253	105	8,2	21,5	7,0	7,9	1,0
1965.....	2 044	811	95	2 950	2 069	70	8,5	25,2	22,8	8,2	33,3
1966.....	2 258	1 012	85	3 355	2 290	53	10,5	24,8	10,5	10,7	24,3
1967.....	2 087	810	53	2 950	2 106	34	7,6	20,0	37,6	8,0	35,9
1968.....	2 192	918	65	3 175	2 223	34	5,0	13,3	22,6	5,6	—
1969.....	2 716	982	114	3 812	2 764	66	23,9	7,0	75,4	24,3	94,1
Taux moyen d'accroissement							3,3	7,6	1,5		

Tableau 2 (suite)

ANNÉES	Chiffres absolus (en millions de F)						Pourcentages d'accroissement par rapport à l'année précédente				
	Flandre non compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Wallonie	Bruxelles-Capitale y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Royaume	Flandre y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Bruxelles-Capitale	Flandre non compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Wallonie	Bruxelles-Capitale y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Flandre y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Bruxelles-Capitale
Vêtements et chaussures.											
1955.....	179	42	77	298							
1956.....	160	54	76	290			10,6	28,6	1,3		
1957.....	273	38	78	389			70,6	29,6	2,6		
1958.....	204	27	67	298			25,3	28,9	14,1		
1959.....	227	66	61	354			11,3	144,4	9,0		
1960.....	374	139	149	662			64,8	110,6	144,3		
1961.....	425	136	172	733			13,6	2,2	15,4		
1962.....	728	181	291	1 200			71,3	33,1	69,2		
1963.....	709	192	261	1 162	761	209	2,6	6,1	10,3		
1964.....	793	209	306	1 308	839	260	11,8	8,9	17,2	10,2	24,4
1965.....	576	211	268	1 055	608	236	27,4	1,0	12,4	27,5	9,2
1966.....	687	176	230	1 093	738	179	19,3	16,6	14,2	21,4	24,2
1967.....	679	167	206	1 052	713	172	1,2	5,1	10,4	3,4	3,9
1968.....	594	140	161	895	624	131	12,5	16,2	21,8	12,5	23,8
1969.....	780	359	190	1 329	813	157	31,3	156,4	18,0	30,3	19,8
Taux moyen d'accroissement							9,1	17,8	4,7		
Bois et meubles.											
1955.....	415	37	165	617							
1956.....	438	31	104	573			5,5	16,2	37,0		
1957.....	601	27	88	716			37,2	12,9	15,4		
1958.....	411	44	56	511			31,6	63,0	36,4		
1959.....	502	53	93	648			22,1	20,5	66,1		
1960.....	734	129	253	1 116			46,2	143,4	172,0		
1961.....	716	187	179	1 082			2,5	45,0	29,2		
1962.....	812	268	130	1 210			13,4	43,3	27,4		
1963.....	827	241	127	1 195	894	60	1,8	10,1	2,3		
1964.....	905	242	186	1 333	981	110	9,4	0,4	46,5	9,7	83,3
1965.....	775	199	141	1 115	846	70	14,4	17,8	24,2	13,8	36,4
1966.....	982	214	135	1 331	1 048	69	26,7	7,5	4,3	23,9	1,4
1967.....	933	201	124	1 258	985	72	5,0	6,1	8,1	6,0	4,3
1968.....	1 136	264	159	1 559	1 220	75	21,8	31,3	28,2	23,9	4,2
1969.....	1 731	342	168	2 241	1 804	95	52,4	29,5	5,7	47,9	26,7
Taux moyen d'accroissement							12,9	14,3	0,2		
Papier, impression, édition.											
1955.....	360	399	424	1 183							
1956.....	692	392	564	1 648			92,2	1,8	33,0		
1957.....	420	369	368	1 157			39,3	5,9	34,8		
1958.....	452	289	456	1 197			7,6	21,7	23,9		
1959.....	478	333	507	1 318			5,8	15,2	11,2		
1960.....	469	343	845	1 657			1,9	3,0	66,7		
1961.....	596	489	767	1 852			27,1	42,6	9,2		
1962.....	856	745	760	2 361			43,6	52,4	0,9		
1963.....	832	857	591	2 280	946	477	2,8	15,0	22,2		
1964.....	776	1 025	673	2 474	943	506	6,7	19,6	13,9	0,3	6,1
1965.....	878	499	991	2 368	1 066	803	13,1	51,3	47,3	13,0	58,7
1966.....	893	712	739	2 344	1 024	608	1,7	42,7	25,4	3,8	24,3
1967.....	1 727	618	532	2 877	1 802	457	93,3	13,2	28,0	75,8	24,8
1968.....	991	613	588	2 192	1 120	459	42,6	0,8	10,5	37,8	0,4
1969.....	1 136	888	788	2 812	1 281	643	14,6	44,9	34,0	14,4	40,1
Taux moyen d'accroissement							7,5	6,4	4,1		

Tableau 2 (suite)

ANNÉES	Chiffres absolus (en millions de F)						Pourcentages d'accroissement par rapport à l'année précédente				
	Flandre non compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Wallonie	Bruxelles-Capitale y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Royaume	Flandre y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Bruxelles-Capitale	Flandre non compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Wallonie	Bruxelles-Capitale y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Flandre y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Bruxelles-Capitale

Chimie et activités connexes.

1955.....	1 963	772	755	3 490							
1956.....	2 899	1 000	767	4 666			47,7	29,5	1,6		
1957.....	2 111	854	1 029	3 994			— 27,2	— 14,6	34,2		
1958.....	1 627	1 095	1 064	3 786			— 22,9	— 28,2	3,4		
1959.....	1 808	640	758	3 206			11,1	— 41,6	— 28,8		
1960.....	1 824	645	1 018	3 487			0,9	0,8	34,3		
1961.....	3 052	1 195	1 364	5 611			67,3	85,3	34,0		
1962.....	3 987	1 466	1 004	6 457			30,6	22,7	— 26,4		
1963.....	2 547	1 511	708	4 766	2 825	430	— 36,1	3,1	— 29,5		
1964.....	3 338	1 506	698	5 542	3 597	439	31,1	— 0,3	— 1,4	27,3	2,1
1965.....	4 243	1 505	1 220	6 968	4 578	885	27,1	— 0,1	74,8	27,3	1,6
1966.....	8 324	1 326	941	10 591	8 622	643	96,2	— 11,9	— 22,9	88,3	— 27,3
1967.....	14 122	1 516	476	16 114	14 327	271	69,7	14,3	— 49,4	66,2	— 57,9
1968.....	10 563	1 780	525	12 868	10 817	271	— 25,2	17,4	10,3	— 24,5	—
1969.....	8 287	2 199	685	11 171	8 573	399	— 21,5	23,5	30,5	— 20,7	47,2
Taux moyen d'accroissement							10,1	8,5	— 0,6		

Terre cuite, céramique, verre et ciment.

1955.....	367	1 690	103	2 160							
1956.....	653	2 274	172	3 099			77,9	34,6	67,0		
1957.....	370	1 240	121	1 731			— 43,3	— 45,5	— 29,7		
1958.....	251	767	148	1 166			— 32,2	— 38,1	— 22,3		
1959.....	404	776	62	1 242			61,0	1,2	— 58,1		
1960.....	507	1 031	372	1 910			25,5	32,9	500,0		
1961.....	713	1 213	337	2 263			40,6	17,7	— 9,4		
1962.....	853	1 209	228	2 290			19,6	— 0,3	— 32,3		
1963.....	982	1 151	234	2 367	1 192	24	15,2	— 4,8	2,6		
1964.....	1 460	1 399	361	3 220	1 751	70	48,7	21,5	54,3	46,9	191,7
1965.....	1 168	1 561	457	3 186	1 450	175	— 20,0	11,6	26,6	— 17,2	150,0
1966.....	1 401	1 648	308	3 357	1 555	154	19,9	5,6	— 32,6	7,2	— 12,0
1967.....	1 098	1 779	299	3 176	1 259	138	— 21,6	7,9	— 2,9	— 19,0	— 10,4
1968.....	1 510	1 442	244	3 196	1 657	97	37,5	— 18,9	— 18,4	31,6	— 29,7
1969.....	1 396	2 146	241	3 783	1 608	29	— 7,6	48,8	— 1,2	— 3,0	— 70,1
Taux moyen d'accroissement							8,8	2,4	4,0		

Fer, acier, métaux non ferreux, fabrications métalliques et constructions navales.

1955.....	1 892	3 069	961	5 922							
1956.....	2 072	4 161	923	7 156			9,5	35,6	— 4,0		
1957.....	1 744	4 183	802	6 729			— 15,8	0,5	— 13,1		
1958.....	1 551	4 600	596	6 747			— 11,1	10,0	— 25,7		
1959.....	1 546	4 905	647	7 098			— 0,3	6,6	8,6		
1960.....	2 560	8 364	1 017	11 941			65,6	70,5	57,2		
1961.....	3 892	9 031	1 466	14 389			52,0	8,0	44,1		
1962.....	4 574	10 501	1 701	16 776			17,5	16,3	16,0		
1963.....	5 890	10 555	1 455	17 900	6 344	1 001	28,8	0,5	— 14,5		
1964.....	6 344	7 976	1 414	15 734	6 814	944	7,7	— 24,4	— 2,8	7,4	— 5,7
1965.....	11 534	6 099	1 595	19 228	12 164	965	81,8	— 23,5	12,8	78,5	2,2
1966.....	14 711	4 424	1 426	20 561	15 305	832	27,5	— 27,5	— 10,6	25,8	— 13,8
1967.....	7 835	4 732	1 201	13 768	8 261	775	— 46,7	7,0	— 15,8	— 46,0	— 6,9
1968.....	5 540	5 395	1 194	12 129	5 888	846	— 29,3	14,0	— 0,6	— 28,7	9,2
1969.....	7 047	7 585	1 457	16 089	7 488	1 016	27,2	40,6	22,0	27,2	20,1
Taux moyen d'accroissement							7,2	5,1	3,0		

Tableau 2 (suite)

ANNÉES	Chiffres absolus (en millions de F)						Pourcentages d'accroissement par rapport à l'année précédente				
	Flandre non compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Wallonie	Bruxelles-Capitale y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Royaume	Flandre y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Bruxelles-Capitale	Flandre non compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Wallonie	Bruxelles-Capitale y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Flandre y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Bruxelles-Capitale

Industries non dénommées ailleurs.

1955.....	206	108	178	492			— 4,4	8,3	6,2		
1956.....	197	117	189	503			— 9,6	— 4,3	— 12,7		
1957.....	178	112	165	455			— 2,2	— 8,9	— 1,8		
1958.....	174	102	162	438			— 12,1	2,9	1,2		
1959.....	195	105	164	464			19,5	20,0	9,1		
1960.....	233	126	179	538			42,5	31,7	40,8		
1961.....	332	166	252	750			22,9	3,0	0,4		
1962.....	408	171	253	832			— 1,2	131,0	— 59,7		
1963.....	403	395	102	900	436	69	— 16,9	— 8,6	15,7	17,0	14,5
1964.....	471	361	118	950	510	79	— 24,0	— 18,6	16,9	22,9	20,3
1965.....	584	294	138	1 016	627	95	— 24,7	— 16,0	— 20,3	22,0	— 23,2
1966.....	728	247	110	1 085	765	73	— 7,6	12,6	— 17,3	6,3	— 16,4
1967.....	783	278	91	1 152	813	61	— 12,0	12,9	9,9	— 11,2	9,8
1968.....	689	314	100	1 103	722	67	— 2,3	36,0	18,0	3,2	16,4
1969.....	705	427	118	1 250	745	78					
Taux moyen d'accroissement							8,9	11,0	— 2,7		

Ensemble des industries manufacturières.

1955.....	9 276	7 447	3 387	20 110			— 23,4	26,8	3,9		
1956.....	11 445	9 446	3 519	24 410			— 11,7	— 13,3	— 4,2		
1957.....	10 108	8 187	3 372	21 667			— 19,2	— 0,9	— 3,5		
1958.....	8 170	8 113	3 255	19 538			— 10,4	—	— 7,3		
1959.....	9 023	8 116	3 016	20 155			27,1	51,5	55,4		
1960.....	11 471	12 296	4 688	28 455			31,5	13,1	17,5		
1961.....	15 083	13 912	5 509	34 504			16,5	15,7	— 0,8		
1962.....	17 578	16 090	5 463	39 131	18 943	2 980	— 0,3	5,8	— 19,6		
1963.....	17 531	17 017	4 392	38 940	20 878	3 223	— 9,9	— 14,1	10,2	10,2	8,2
1964.....	19 261	14 613	4 840	38 711	26 490	3 999	— 28,0	— 15,8	20,5	26,9	24,1
1965.....	24 659	12 298	5 830	42 787	34 711	3 302	— 34,0	— 9,6	— 14,6	31,0	— 17,4
1966.....	33 036	11 114	4 977	49 127	33 886	2 535	— 1,2	3,5	— 24,0	— 2,4	— 23,2
1967.....	32 637	11 501	3 784	47 923	28 460	2 639	— 16,8	6,8	3,9	— 16,0	4,1
1968.....	27 168	12 285	3 931	43 384	29 347	3 041	— 2,3	35,4	17,0	3,1	15,2
1969.....	27 787	16 635	4 601	49 023							
Taux moyen d'accroissement							7,5	5,7	2,0		

Construction.

1955.....	1 011	575	498	2 084			— 12,6	12,0	12,5		
1956.....	1 138	644	560	2 342			— 0,8	2,3	15,2		
1957.....	1 129	659	645	2 433			— 15,7	— 18,1	— 28,2		
1958.....	952	540	463	1 955			— 30,7	25,9	18,6		
1959.....	1 244	680	549	2 473			11,3	6,8	8,9		
1960.....	1 384	726	598	2 708			15,6	27,8	54,0		
1961.....	1 600	928	921	3 449			53,4	76,9	92,2		
1962.....	2 455	1 642	1 770	5 867	2 871	1 222	10,8	— 8,5	— 22,4		
1963.....	2 719	1 502	1 374	5 595	2 595	1 083	— 10,1	— 14,9	— 10,1	— 9,6	— 11,4
1964.....	2 443	1 278	1 235	4 956	2 827	1 013	— 8,4	10,2	— 3,5	8,9	— 6,5
1965.....	2 648	1 408	1 192	5 248	3 192	1 336	— 11,8	10,2	31,5	12,9	31,9
1966.....	2 960	1 551	1 568	6 079	3 239	1 789	— 3,6	— 5,5	25,1	1,5	33,9
1967.....	3 067	1 465	1 961	6 493	2 915	1 673	— 10,5	— 0,9	— 6,0	— 10,0	— 6,5
1968.....	2 744	1 452	1 844	6 040	2 874	1 460	— 1,2	2,5	— 12,0	— 1,4	— 12,7
1969.....	2 712	1 488	1 622	5 822							
Taux moyen d'accroissement							6,2	6,1	7,4		

Tableau 3. — TAUX MOYENS D'ACCROISSEMENT ANNUEL DES INVESTISSEMENTS
A PRIX CONSTANTS CALCULES SUR LA PERIODE 1955-1969

	Flandre non compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Wallonie	Bruxelles- Capitale y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Royaume
Industries extractives	— 6,6	— 2,5	5,5	— 3,5
Alimentation, boissons, tabac	4,8	4,7	2,3	4,4
Textiles	3,3	7,6	— 1,5	4,0
Vêtements et chaussures.....	9,1	17,8	4,7	9,6
Bois et meubles	12,9	14,3	0,2	11,4
Papier, impression, édition	7,5	6,4	4,1	6,0
Chimie et activités connexes	10,1	8,5	— 0,6	8,4
Terre cuite, céramique, verre et ciment.....	8,8	2,4	4,0	4,7
Fer, acier, métaux non ferreux, fabrications métalliques et constructions navales.....	7,2	5,1	3,0	5,8
Industries non dénommées ailleurs	8,9	11,0	— 2,7	7,1
Ensemble des industries manufacturières	7,5	5,7	2,0	6,2
Construction	6,2	6,1	7,4	6,5

Tableau 4. — TAUX MOYENS D'ACCROISSEMENT ANNUEL DES INVESTISSEMENTS A PRIX CONSTANTS CALCULES SUR LA PERIODE 1963-1969 (NOUVELLE SUBDIVISION TERRITORIALE).

	Flandre y compris Hal-Vilvorde et communes périphériques	Wallonie	Bruxelles- Capitale	Royaume
Industries extractives	— 12,6	0,4	14,7	— 2,5
Alimentation, boissons, tabac	5,7	5,3	— 1,2	4,8
Textiles	2,4	3,1	— 3,5	2,3
Vêtements et chaussures.....	1,2	15,3	— 4,4	2,5
Bois et meubles	15,2	7,4	7,7	13,4
Papier, impression, édition	4,9	0,7	5,0	3,7
Chimie et activités connexes	12,8	7,5	— 1,1	11,3
Terre cuite, céramique, verre et ciment.....	4,7	11,1	0,8	7,7
Fer, acier, métaux non ferreux, fabrications métalliques et constructions navales.....	2,1	— 7,6	0,3	— 1,8
Industries non dénommées ailleurs	8,0	1,7	2,0	5,6
Ensemble des industries manufacturières	6,4	— 0,5	0,3	3,9
Construction	0,0	— 0,2	2,9	0,7

Tableau 5. — REPARTITION DES INVESTISSEMENTS A PRIX COURANTS PAR BRANCHE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE EN POURCENTAGE DU TOTAL.

ANNÉES	Alimentation, boissons et tabac	Textiles	Vêtements et chaussures	Bois et meubles	Papier, impression, édition	Chimie et activités connexes	Terre cuite, céramique, verre et ciment	Fer, acier, métaux, non ferreux, fabrications métalliques et constructions navales	Industries n.d.a.
--------	---------------------------------	----------	-------------------------	-----------------	-----------------------------	------------------------------	---	--	-------------------

Région flamande (non compris Hal - Vilvorde et communes périph.).

1955	22,9	19,1	2,0	4,5	3,9	21,2	3,9	20,3	2,2
1956	19,9	18,0	1,4	3,8	6,2	25,4	5,6	18,0	1,7
1957	22,9	20,8	2,7	5,9	4,2	20,9	3,6	17,2	1,8
1958	26,8	16,0	2,5	5,1	5,6	20,0	3,0	18,9	2,1
1959	25,7	17,2	2,5	5,5	5,3	20,1	4,4	17,1	2,2
1960	21,3	20,4	3,3	6,4	4,1	16,0	4,3	22,2	2,0
1961	17,3	18,3	2,8	4,7	4,0	20,3	4,7	25,7	2,2
1962	16,6	13,9	4,1	4,6	4,9	22,8	4,8	26,0	2,3
1963	16,4	12,9	4,0	4,7	5,0	14,9	6,3	33,5	2,3
1964	15,2	10,7	4,0	4,7	4,5	17,3	8,4	32,7	2,5
1965	11,5	7,8	2,3	3,2	4,0	17,3	5,5	46,0	2,4
1966	9,6	6,5	2,1	3,0	2,9	25,1	4,5	44,1	2,2
1967	10,5	6,1	2,1	2,9	5,3	42,4	3,7	24,6	2,4
1968	14,4	7,7	2,2	4,3	3,9	38,6	5,8	20,6	2,5
1969	14,4	9,4	2,8	6,2	4,3	29,1	5,5	25,7	2,6

Région wallonne.

1955	12,8	5,1	0,5	0,5	5,4	10,4	22,4	41,5	1,4
1956	10,7	4,4	0,6	0,3	4,2	10,7	23,6	44,3	1,2
1957	12,3	4,4	0,5	0,3	4,6	10,5	14,8	51,2	1,4
1958	11,7	3,0	0,3	0,5	3,6	13,5	9,3	56,8	1,3
1959	12,2	3,0	0,8	0,7	4,3	7,9	9,2	60,6	1,3
1960	8,3	4,0	1,1	1,0	2,9	5,3	8,2	68,2	1,0
1961	7,3	3,4	1,0	1,3	3,6	8,6	8,6	65,0	1,2
1962	7,4	2,2	1,1	1,7	4,6	9,1	7,5	65,3	1,1
1963	7,6	4,9	1,1	1,4	5,0	8,9	6,8	62,0	2,3
1964	8,5	4,4	1,4	1,7	7,0	10,4	9,5	54,6	2,5
1965	9,0	6,6	1,7	1,6	4,0	12,2	12,9	49,6	2,4
1966	12,0	9,1	1,6	1,9	6,5	11,9	14,8	40,0	2,2
1967	12,0	7,0	1,5	1,7	5,3	13,1	15,2	41,8	2,4
1968	11,4	7,5	1,1	2,1	5,0	14,3	11,7	44,3	2,6
1969	13,3	7,7	2,8	4,5	5,7	22,7	7,7	33,0	2,6

Tableau 5 (suite)

ANNÉES	Alimentation, boissons et tabac	Textiles	Vêtements et chaussures	Bois et meubles	Papier, impression, édition	Chimie et activités connexes	Terre cuite, céramique, verre et ciment	Fer, acier, métaux, non ferreux, fabrications métalliques et constructions navales	Industries n.d.a.
--------	---------------------------------	----------	-------------------------	-----------------	-----------------------------	------------------------------	---	--	-------------------

Bruxelles (y compris Hal - Vilvorde et communes périphériques)

1955	17,2	4,1	2,3	4,9	12,6	22,4	3,0	28,3	5,2
1956	18,1	2,4	2,1	3,0	16,2	21,9	4,8	26,1	5,4
1957	18,7	2,5	2,3	2,6	11,1	30,7	3,5	23,7	4,9
1958	18,3	3,3	2,1	1,7	14,2	32,8	4,5	18,2	4,9
1959	21,4	2,5	2,0	3,1	17,0	25,4	2,0	21,2	5,4
1960	14,1	4,1	3,2	5,4	18,2	21,8	7,8	21,6	3,8
1961	14,0	3,6	3,1	3,2	14,1	24,9	6,0	26,5	4,6
1962	17,1	3,0	5,3	2,4	14,0	18,3	4,2	31,1	4,6
1963	20,4	3,5	7,0	2,0	16,0	14,4	0,8	33,6	2,3
1964	22,0	3,3	8,1	3,4	15,7	13,6	2,2	29,3	2,4
1965	17,4	1,7	5,9	1,7	20,2	22,1	4,4	24,2	2,4
1966	20,7	1,6	5,4	2,1	18,5	19,5	4,7	25,3	2,2
1967	21,7	1,4	6,7	2,8	17,9	10,5	5,2	31,4	2,4
1968	24,8	1,3	4,9	2,9	17,3	10,3	3,6	32,3	2,6
1969	18,0	2,2	5,2	3,1	21,1	13,3	0,9	33,6	2,6

Le Royaume.

1955	18,2	11,4	1,5	3,1	6,0	17,4	10,5	29,4	2,5
1956	16,1	10,5	1,2	2,4	6,8	19,2	12,4	29,3	2,1
1957	18,2	11,8	1,8	3,3	5,4	18,6	7,8	31,0	2,1
1958	19,1	8,6	1,5	2,6	6,2	19,4	5,9	34,5	2,2
1959	19,6	9,3	1,8	3,2	6,6	16,0	6,0	35,2	2,3
1960	14,5	10,6	2,3	3,9	5,9	12,3	6,6	42,0	1,9
1961	12,7	10,0	2,1	3,1	5,4	16,3	6,5	41,7	2,2
1962	12,9	7,7	3,1	3,1	6,0	16,5	5,8	42,8	2,1
1963	12,8	8,7	3,0	3,1	5,9	12,2	6,1	45,9	2,3
1964	13,2	7,7	3,4	3,4	6,4	14,4	8,3	40,7	2,5
1965	11,3	6,9	2,5	2,6	5,5	16,3	7,5	45,0	2,4
1966	10,8	6,8	2,2	2,7	4,8	21,8	6,8	41,9	2,2
1967	11,5	6,1	2,2	2,6	6,0	33,6	6,5	29,1	2,4
1968	14,2	7,3	2,0	3,6	5,0	30,1	7,3	27,9	2,6
1969	13,3	7,7	2,7	4,6	5,7	22,7	7,7	33,0	2,6

Tableau 6. — REPARTITION DES INVESTISSEMENTS A PRIX COURANTS PAR BRANCHE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE EN POURCENTAGE DU TOTAL (NOUVELLE SUBDIVISION TERRITORIALE).

ANNÉES	Alimentation, boissons et tabac	Textiles	Vêtements et chaussures	Bois et meubles	Papier, impression, édition	Chimie et activités connexes	Terre cuite, céramique, verre et ciment	Fer, acier, métaux, non ferreux, fabrications métalliques et constructions navales	Industries n.d.a.
--------	---------------------------------	----------	-------------------------	-----------------	-----------------------------	------------------------------	---	--	-------------------

Région flamande (y compris Hal - Vilvorde et communes périph.).

1963	16,4	12,9	4,0	4,7	5,0	14,9	6,3	33,5	2,3
1964	15,2	10,7	4,0	4,7	4,5	17,3	8,4	32,7	2,5
1965	11,5	7,8	2,3	3,2	4,0	17,3	5,5	46,0	2,4
1966	9,5	6,5	2,1	3,1	2,9	25,1	4,5	44,1	2,2
1967	10,5	6,1	2,1	2,9	5,3	42,4	3,7	24,6	2,4
1968	14,4	7,7	2,2	4,3	3,9	38,6	5,8	20,6	2,5
1969	14,4	9,4	2,8	6,2	4,3	29,1	5,5	25,7	2,6

Région wallonne.

1963	7,6	4,9	1,1	1,4	5,0	8,9	6,8	62,0	2,3
1964	8,5	4,4	1,4	1,7	7,0	10,4	9,5	54,6	2,5
1965	9,0	6,6	1,7	1,6	4,0	12,2	12,9	49,6	2,4
1966	12,0	9,1	1,6	1,9	6,5	11,9	14,8	40,0	2,2
1967	12,0	7,0	1,5	1,7	5,3	13,1	15,2	41,8	2,4
1968	11,4	7,5	1,1	2,1	5,0	14,3	11,7	44,3	2,6
1969	13,3	7,7	2,8	4,5	5,7	22,7	7,7	33,0	2,6

Bruxelles-Capitale.

1963	20,4	3,5	7,0	2,0	16,0	14,4	0,8	33,6	2,3
1964	22,0	3,3	8,1	3,4	15,7	13,6	2,2	29,3	2,4
1965	17,4	1,7	5,9	1,7	20,2	22,1	4,4	24,2	2,4
1966	20,6	1,6	5,4	2,1	18,5	19,5	4,7	25,3	2,3
1967	21,7	1,3	6,7	2,8	17,9	10,5	5,2	31,4	2,5
1968	24,8	1,3	4,9	2,9	17,3	10,3	3,6	32,3	2,6
1969	18,0	2,2	5,2	3,1	21,1	13,3	0,9	33,6	2,6

Le Royaume.

1963	12,8	8,7	3,0	3,1	5,9	12,2	6,1	45,9	2,3
1964	13,2	7,7	3,4	3,4	6,4	14,4	8,3	40,7	2,5
1965	11,3	6,9	2,5	2,6	5,5	16,3	7,5	45,0	2,4
1966	10,8	6,8	2,2	2,7	4,8	21,8	6,8	41,9	2,2
1967	11,5	6,1	2,2	2,6	6,0	33,6	6,5	29,1	2,4
1968	14,2	7,3	2,0	3,6	5,0	30,1	7,3	27,9	2,6
1969	13,3	7,7	2,7	4,6	5,7	22,7	7,7	33,0	2,6

TABLEAU ENTREES-SORTIES 1965

Données complémentaires sur l'emploi par branche d'activité

Introduction.

Le tableau entrées-sorties de la Belgique pour l'année 1965 a été publié dans le Bulletin de Statistique, n° 10-11-12 de 1970 ainsi que dans le n° 22 des Etudes Statistiques. Le présent article donne dans le tableau 1 l'emploi par branche d'activité en distinguant l'emploi salarié, les indépendants et aidants et l'emploi total. Le tableau 2 présente, par branche d'activité, les rémunérations moyennes des salariés et appointés et la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par travailleur. Ces moyennes ont été calculées à partir des données du tableau 1 et de données qui ont été publiées antérieurement. Dans les publications mentionnées ci-avant on trouvera l'énumération des branches d'activité avec la description de leur contenu.

L'emploi total comprend toutes les personnes exerçant une activité considérée comme productrice, qu'elles soient civiles ou militaires. L'emploi total comprend donc les salariés, les indépendants et les aides familiaux non rémunérés. Cette définition de l'emploi doit être adaptée au concept « intérieur » du tableau entrées-sorties. Dans le tableau, on ne prend en considération que la production des entreprises situées à l'intérieur du territoire national, que celles-ci utilisent des facteurs de production nationaux ou étrangers. Pour établir l'emploi total, on prend donc en considération toutes les personnes (résidentes ou non) qui exercent une activité de production au sein d'une unité résidente. A ce propos, il faut encore signaler que les ambassades, les consulats, les organismes internationaux sont considérés comme jouissant de l'extra-territorialité par rapport au pays où ils sont établis.

Dans les chiffres de l'emploi total intérieur, on doit donc inclure :

- les frontaliers et les saisonniers étrangers exerçant leur activité dans le pays ;
- les membres des forces armées nationales stationnées dans le reste du monde ;
- le personnel diplomatique national en poste à l'étranger ;

- les membres des équipages de bateaux de pêche et autres navires exploités par des unités résidentes.

Par contre, sont exclus de l'emploi intérieur :

- les frontaliers et les saisonniers nationaux qui exercent leur activité dans un autre pays ;
- les membres nationaux des équipages de bateaux de pêche et autres navires exploités par des unités non résidentes ;
- le personnel des Institutions communautaires européennes et des Organisations internationales civiles installées sur le territoire géographique du pays ;
- les militaires travaillant dans des Organisations internationales militaires installées dans le pays.

L'emploi salarié comprend les catégories suivantes :

- les personnes, ouvriers, employés, cadres, personnel domestique, liés à un employeur par un contrat de travail ;
- les fonctionnaires civils liés à l'administration publique par un statut de droit public ;
- les militaires de carrière, contractuels et du contingent ;
- les ministres du culte, s'ils sont directement rétribués par une administration publique ou privée.

Les indépendants comprennent les employeurs et les personnes travaillant à leur propre compte. Toutefois, s'ils exercent en même temps et à titre principal un travail salarié, ils sont à considérer comme salariés. Sont également classés parmi cette dernière catégorie, les employeurs liés par un contrat d'emploi qui s'occupent de la gestion journalière d'une entreprise.

Par aidants, on entend les personnes qui collaborent de façon habituelle au fonctionnement d'une exploitation agricole ou d'une entreprise sans être rémunérées.

Méthodologie.

Le tableau 1 donne, pour 1965, l'emploi intérieur, défini ci-dessus, par branche d'activité et réparti, d'une part, en salariés et appointés et, d'autre part, en indépendants et aidants. Les chiffres totaux ont été puisés dans l'estimation au 30 juin 1965 établie par le Ministère de l'Emploi et du Travail. Ils ont été adaptés à la définition du tableau entrées-sorties de la manière suivante :

— Population active occupée en Belgique y compris les services publics belges à l'étranger :	3 602 025
— Moins personnel occupé en Belgique dans les services publics à caractère international :	— 10 514
Sous-total :	3 591 511
— Plus miliciens :	47 000
— Plus chômeurs occupés par les pouvoirs publics :	7 577
— Plus stagiaires en formation professionnelle :	1 409
Total général :	3 647 497
Dont salariés et appointés :	2 842 356
Indépendants et aidants :	805 141

La répartition par branche d'activité du Ministère de l'Emploi et du Travail n'a pu être employée étant donné que les branches d'activité, selon cette source, sont basées sur l'activité principale de l'unité juridique. Dans le tableau entrées-sorties, par contre, chaque branche d'activité est définie par l'énumération des biens et services qu'elle produit indépendamment du fait que la production de ces biens et services constitue l'activité principale ou accessoire de l'unité de production. Par conséquent, pour certaines entreprises il a fallu considérer les divisions et affecter chacune de celles-ci à la branche d'activité qui lui convenait.

La population active occupée dans les différentes branches d'activité du tableau entrées-sorties a été estimée comme suit :

1) *Salariés et appointés*

Pour les branches d'activité qui sont assujetties à des statistiques annuelles de production, celles-ci ont fourni les chiffres au 30 juin 1965. Ils ont été extrapolés aux établissements qui ne sont pas compris dans les statistiques citées (en général les établissements occupant moins de cinq ouvriers), sur base de données des recensements généraux au 31 décembre 1961 ou des statistiques mensuelles de production.

En ce qui concerne les branches d'activité pour lesquelles aucune statistique de production n'est disponible (notamment l'agriculture, le commerce, le transport et les services), le nombre des salariés et des appointés a été estimé sur base de chiffres établis par le Ministère de l'Emploi et du Travail. Les résultats de ces branches d'activité doivent être interprétés avec prudence.

Le tableau 1 mentionne 2 828 247 salariés et appointés pour l'année 1965. Ce chiffre est inférieur au total calculé selon les données du Ministère de l'Emploi et du Travail, car dans le tableau entrées-sorties il y a 14 109 religieux occupés par la branche d'activité n° 83 « Services de santé » qui sont considérés comme indépendants.

2) *Indépendants et aidants*

Pour cette catégorie de travailleurs les sources suivantes ont été confrontées :

- la statistique annuelle de la production industrielle de l'année 1962 ;
- les recensements généraux au 31 décembre 1961 ;
- la statistique de 1965 de l'Office national d'Allocations familiales pour Travailleurs indépendants (ONAFI).

Pour les branches d'activité couvertes par des statistiques annuelles de production de 1962, les informations concernant le nombre de chefs d'établissement non liés par un contrat d'emploi et le nombre des aidants ont été utilisées. Il a été ensuite procédé à une extrapolation pour les petites entreprises hors du champ d'observation de la statistique en question, ainsi qu'à une prolongation des données jusqu'en 1965.

Les estimations ont été plus difficiles pour les autres branches d'activité ; celles-ci appellent donc certaines réserves. Les principales sources d'information sont les recensements généraux du 31 décembre 1961 et les statistiques de l'ONAFI. La comparaison entre ces deux sources s'avère cependant assez difficile. En ce qui concerne les définitions on observe de sensibles différences. Pour l'ONAFI chaque activité exercée, soit en tant qu'indépendant, soit en tant qu'aidant, implique l'obligation de s'assurer, même si cette activité est exercée à titre de profession accessoire. Par ailleurs, certaines catégories d'aidants n'y sont pas mentionnées, soit qu'elles ne soient pas assujetties à l'assurance légale obligatoire, soit qu'elles y soient assujetties, mais ne paient pas de cotisations. En outre, il n'existe de ventilation des assujettis en indépendants et aidants que pour les groupes importants de branches d'activité.

Etant donné que le Ministère de l'Emploi et du Travail compare ces deux sources d'information en vue d'établir ses estimations relatives à cette catégorie de travailleurs, on s'est servi de ces dernières estimations pour les branches d'activité pour lesquelles on ne disposait pas de statistiques de la production pour 1962.

D'après le tableau 1, 819 250 indépendants et aidants ont été recensés en 1965. L'écart par rapport au total fourni par le Ministère de l'Emploi et du Travail découle du glissement — cité plus haut — dans le secteur « Soins de santé ».

Commentaires.

Les branches d'activité qui occupaient en 1965 plus de 5 % du total de la population active sont énumérées ci-après, selon leur importance décroissante : « Services du commerce » (15,04 %), « Construction, installation et aménagement d'immeubles et ouvrages de génie civil » (8,58 %), « Services des administrations publiques : recherche scientifique, santé (sauf hôpitaux), administrations générales » (7,40 %), « Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la chasse » (6,93 %) et « Location de biens, recherche scientifique et autres services (secteur privé) » (5,23 %).

La part de ces branches d'activité dans le total de l'emploi était de 43 %.

Les salariés et appointés constituent plus des trois quarts de la population active (77,54 % en 1965). Toutefois, dans trois branches d'activité, la part de cette dernière catégorie est inférieure à 50 % : l'agriculture (7,6 %), le secteur Horeca (27,36 %) et le commerce (48,07 %). Ces trois branches occupent à elles seules environ 70 % du nombre total d'indépendants et d'aidants (respectivement 26,05, 8,38 et 34,77 %).

Le tableau 2 donne pour les différentes branches d'activité, les rémunérations moyennes par salarié en 1965. Ces rémunérations comprennent les salaires et traitements bruts (c'est-à-dire avant déduction des cotisations sociales à charge des travailleurs et des impôts retenus à la source) et les cotisations des employeurs à la sécurité sociale. Les rémunérations des salariés couvrent tous les éléments de rémunération octroyés par les employeurs des divers secteurs intérieurs à leurs salariés résidents ou non résidents, en raison du travail fourni au cours de la période considérée ou, en d'autres termes, en compensation de leur participation au processus de production. Le salaire moyen intérieur s'élevait à 143 585 F en 1965.

Vu la composition différente du personnel et le caractère approximatif de certaines estimations, la comparaison du salaire dans les différentes branches d'activité n'a pratiquement pas beaucoup de sens. Néanmoins on a énuméré ci-après les branches d'activité pour lesquelles ces moyennes ont été respectivement en dessous de 100 000 F et au dessus de 200 000 F.

	<i>< 100 000 F</i>
Articles d'habillement et articles en fourrure	79 688
Etoffes et articles de bonneterie	82 674
Articles en cuir, autres que chaussures	84 567
Conserves de fruits, de légumes et de poissons	85 754
Produits des industries diverses n.d.a.	88 338
Calculateurs électroniques et machines de bureau	92 678
Meubles, literie	99 630
	<i>> 200 000 F</i>
Produits pétroliers raffinés	263 932
Energie électrique	249 905
Transports par chemins de fer	239 842
Gaz distribués	238 862
Transports maritimes et par cabotage	228 356
Transports aériens	212 588
Produits des hauts fourneaux	208 316
Services d'enseignement des administrations publiques (y compris la recherche scientifique des établissements universitaires de l'Etat)	202 335

La rémunération moyenne dans la branche transport ferroviaire est fortement influencée par les pensions, qui sont incorporées dans le total des salaires de cette branche d'activité, tandis que le nombre correspondant des personnes en retraite n'y est pas inclus. On a procédé de la même manière pour le personnel de l'Etat et des Régies, qui est assujéti aux réglementations de la sécurité sociale, mais pour ces dernières catégories, la distorsion est d'une moindre importance que pour le personnel du chemin de fer.

Le tableau 2 donne également, pour l'année 1965, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par travailleur des différentes branches d'activité. La moyenne pour l'emploi total intérieur s'élevait à 202 732 F.

Le tableau montre qu'il y a un écart considérable entre les moyennes extrêmes : 68 312 F pour la branche « Conserves de fruits, de légumes et de poissons » et 762 372 F pour la branche « Produits pétroliers raffinés ». Les branches d'activité

pour lesquelles cet indicateur de la productivité du travail s'élevait respectivement à moins de 100 000 F et à plus de 300 000 F sont reprises ci-après :

	<i>< 100 000 F</i>
Conserves de fruits, de légumes et de poissons	68 312
Produits des industries diverses n.d.a.	82 400
Articles en cuir autres que chaussures	88 418
Articles d'habillement et articles en fourrure	89 902

	<i>> 300 000 F</i>
Produits pétroliers raffinés	762 372
Energie électrique	629 462
Transports maritimes et par cabotage	505 872
Viandes et préparations de viande	486 236
Vapeur, air comprimé, eau publique	412 079
Gaz distribués	396 103
Services des institutions de crédit	363 944
Transports fluviaux	324 095
Services annexes et auxiliaires des transports et entrepôts	308 640

Tableau 1. — EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITE EN 1965.

Branches d'activité	Emploi salarié			Indépendants et aidants		Emploi total	
	chiffres absolus	Importance relative	Part relative dans l'emploi total de chaque branche	Chiffres absolus	Importance relative	Chiffres absolus	Importance relative
01 Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la chasse	17 545	0,62	7,60	213 404	26,05	230 949	6,33
02 Produits de la pêche et de la pisciculture	2 018	0,07	83,46	400	0,05	2 418	0,07
03 Viandes et préparations de viande	10 022	0,35	82,36	2 147	0,26	12 169	0,33
04 Conserves de fruits, de légumes et de poissons	5 061	0,18	96,84	165	0,02	5 226	0,14
05 Sucre	5 009	0,18	99,29	36	—	5 045	0,14
06 Cacao, chocolat et produits de la confiserie	6 866	0,24	96,65	238	0,03	7 104	0,19
07 Lait conditionné et produits laitiers	9 171	0,32	97,49	236	0,03	9 407	0,26
08 Produits à base de céréales et produits amylacés	22 365	0,79	63,22	13 012	1,59	35 377	0,97
09 Produits divers pour l'alimentation humaine	6 239	0,22	91,23	600	0,07	6 839	0,19
10 Boissons	26 729	0,95	97,26	752	0,09	27 481	0,75
11 Tabacs fabriqués	10 234	0,36	97,45	268	0,03	10 502	0,29
12 Corps gras d'origine animale ou végétale	4 172	0,15	98,23	75	0,01	4 247	0,12
13 Produits pour l'alimentation des animaux	6 183	0,22	93,01	465	0,06	6 648	0,18
14 Houille, lignite, leurs agglomérés et briquettes	81 343	2,88	99,99	9	—	81 352	2,23
15 Produits de la cokéfaction de la houille	5 267	0,19	100,00	—	—	5 267	0,14
16 Pétrole brut et gaz naturel	—	—	—	—	—	—	—
17 Produits pétroliers raffinés	2 243	0,08	100,00	—	—	2 243	0,06
18 Gaz distribués	5 028	0,18	99,48	1	—	5 029	0,14
19 Energie électrique	21 132	0,75	99,90	21	—	21 153	0,58
20 Vapeur, air comprimé, eau publique	5 606	0,20	99,88	7	—	5 613	0,15
21 Fibres textiles et fils	54 692	1,93	96,54	1 960	0,24	56 652	1,55
22 Tissus, tapis, autres articles textiles	57 264	2,02	97,41	1 525	0,19	58 789	1,61
23 Etoffes et articles de bonneterie	23 889	0,84	96,34	907	0,11	24 796	0,68
24 Articles d'habillement et articles en fourrure	68 756	2,43	92,12	5 881	0,72	74 637	2,05
25 Cuirs et peaux	2 872	0,10	95,45	137	0,02	3 009	0,08
26 Chaussures	13 736	0,49	95,65	624	0,08	14 360	0,39
27 Articles en cuir autres que chaussures	4 458	0,16	69,03	2 000	0,24	6 458	0,18
28 Bois sciés, demi-produits et ouvrages simples en bois	21 719	0,77	83,47	4 301	0,52	26 020	0,71
29 Meubles, literie	27 532	0,97	86,09	4 450	0,54	31 982	0,88
30 Pâtes à papier, papier, carton	10 878	0,38	99,68	35	—	10 913	0,30
31 Articles en papier et en carton	16 442	0,58	97,28	460	0,06	16 902	0,46
32 Produits de l'imprimerie, de la presse et de l'édition	36 078	1,28	93,94	2 326	0,28	38 404	1,05
33 Minerais de fer	—	—	—	—	—	—	—
34 Minerais métalliques non ferreux	—	—	—	—	—	—	—
35 Autres minerais non métalliques	10 641	0,38	94,16	660	0,08	11 301	0,31
36 Produits des hauts fourneaux (C.E.C.A.)	9 572	0,34	99,98	2	—	9 574	0,26
37 Produits des aciéries, des laminoirs (C.E.C.A. et non C.E.C.A.)	63 675	2,25	99,39	389	0,05	64 064	1,76
38 Métaux et produits métalliques non ferreux	20 629	0,73	99,50	103	0,01	20 732	0,57
39 Produits et articles de la fonderie	13 693	0,48	95,76	609	0,07	14 302	0,39
40 Ciment, chaux, plâtre et ouvrages pour le bâtiment en ces matières	25 638	0,91	95,56	1 190	0,15	26 828	0,74
41 Tuiles, briques, céramiques et autres produits à base de minéraux non métalliques	21 712	0,77	96,87	702	0,09	22 414	0,61
42 Verre et produits en verre	27 599	0,98	99,42	160	0,02	27 759	0,76
43 Produits de la pétrochimie et de la carbochimie	4 606	0,16	99,61	18	—	4 624	0,13
44 Autres produits chimiques de base et produits chimiques destinés à l'industrie	30 035	1,06	99,58	128	0,02	30 163	0,83
45 Matières synthétiques et artificielles	7 415	0,26	99,72	21	—	7 436	0,20
47 Produits chimiques destinés principalement aux ménages et aux administrations	24 801	0,88	99,39	153	0,02	24 954	0,68
48 Produits en caoutchouc et en amiante	8 638	0,31	99,21	69	0,01	8 707	0,24
49 Produits en matières plastiques	9 691	0,34	96,06	397	0,05	10 088	0,28
50 Produits en métaux (sauf matériel électrique)	71 537	2,53	88,40	9 385	1,15	80 922	2,22
52 Machines agricoles et industrielles	77 420	2,74	96,10	3 142	0,38	80 562	2,21
53 Calculateurs électroniques et machines de bureau	2 158	0,08	96,90	69	0,01	2 227	0,06
54 Appareils et fournitures électriques	69 615	2,46	95,08	3 606	0,44	73 221	2,01
55 Construction navale	13 964	0,49	98,27	246	0,03	14 210	0,39
56 Matériel ferroviaire roulant	5 971	0,21	99,50	30	—	6 001	0,16
57 Véhicules et moteurs automobiles	31 921	1,13	97,95	667	0,08	32 588	0,89
58 Motocycles, cycles	2 412	0,09	98,09	47	0,01	2 459	0,07
59 Construction aéronautique	6 769	0,24	99,91	6	—	6 775	0,19
60 Instruments de précision	3 689	0,13	97,90	79	0,01	3 768	0,10

Tableau 1. — EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITE EN 1965 (suite).

Branches d'activité	Emploi salarié			Indépendants et aidants		Emploi total	
	chiffres absolus	Importance relative	Part relative dans l'emploi total de chaque branche	Chiffres absolus	Importance relative	Chiffres absolus	Importance relative
61 Produits des industries diverses n.d.a.	19 097	0,68	79,80	4 835	0,59	23 932	0,66
62 Construction, installation et aménagement d'immeubles et ouvrages de génie civil.....	262 884	9,29	84,07	49 797	6,08	312 681	8,58
64 Récupération et réemploi	6 167	0,22	93,67	417	0,05	6 584	0,18
65 Réparations de véhicules et moteurs automobiles, motocycles et cycles	22 638	0,80	73,78	8 047	0,98	30 685	0,84
66 Réparations n.d.a.	18 311	0,65	50,66	17 833	2,18	36 144	0,99
68 Transports par chemins de fer	55 178	1,95	100,00			55 178	1,51
69 Autres transports terrestres	40 248	1,42	72,06	15 605	1,90	55 853	1,53
70 Transports maritimes et par cabotage	4 112	0,15	94,68	231	0,03	4 343	0,12
71 Transports fluviaux	4 843	0,17	50,65	4 719	0,58	9 562	0,26
72 Transports aériens	9 088	0,32	99,80	18	—	9 106	0,25
73 Services annexes et auxiliaires des transports et entrepôts	39 886	1,41	93,39	2 824	0,34	42 710	1,17
74 Communications	59 247	2,09	100,00			59 247	1,62
75A Services des institutions de crédit	44 511	1,57	99,14	386	0,05	44 897	1,23
75B Production imputée de services bancaires							
76 Services d'assurance	20 119	0,71	98,85	234	0,03	20 353	0,56
77 Services du commerce	263 679	9,32	48,07	284 864	34,77	548 543	15,04
78 Services d'hébergement et de restauration	25 874	0,91	27,36	68 681	8,38	94 555	2,59
79 Location d'immeubles d'habitation							
82 Services d'enseignement libre, y compris la recherche scientifique des universités libres	100 432	3,55	100,00			100 432	2,75
83 Services de santé (secteur privé et hôpitaux du secteur public).....	54 223	1,92	61,88	33 405	4,08	87 628	2,40
84 Location de biens, recherche scientifique et autres services (secteur privé).....	141 588	5,01	74,28	49 034	5,99	190 622	5,23
89 Services des administrations publiques: recherche scientifique, santé (sauf hôpitaux), administration générale	269 412	9,53	100,00			269 412	7,40
90 Services d'enseignement des administrations publiques, y compris la recherche scientifique des établissements universitaires de l'Etat	88 571	3,12	100,00			88 571	2,43
93 Services domestiques	123 789	4,38	100,00			123 789	3,40
99 Total	2 328 247	100,00	77,54	819 250	100,00	3 647 497	100,00

Tableau 2. — REMUNERATIONS MOYENNES DES SALARIES ET APPOINTES ET VALEUR AJOUTEE BRUTE AU COUT DES FACTEURS PAR TRAVAILLEUR EN 1965.

Branches d'activité	Salaires et appointements bruts y compris les cotisations sociales à charge de l'employeur (en 1 000 000 F)	Emploi Salarie	Rémunérations moyennes (en F)	Valeur ajoutée brute au coût des facteurs (en 1 000 000 F)	Emploi total	Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par travailleur (en F)
01 Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la chasse.....	2 658	17 545	151 496	45 845	230 949	198 507
02 Produits de la pêche et de la pisciculture	344	2 018	170 466	646	2 418	267 163
03 Viandes et préparations de viande	1 194	10 022	119 138	5 917	12 169	486 236
04 Conserves de fruits, de légumes et de poissons	434	5 061	85 754	357	5 226	68 312
05 Sucre	921	5 009	183 869	1 286	5 045	254 906
06 Cacao, chocolat et produits de la confiserie.....	851	6 866	123 944	1 503	7 104	211 571
07 Lait conditionné et produits laitiers	1 079	9 171	117 653	1 708	9 407	181 567
08 Produits à base de céréales et produits amylacés	3 096	22 365	138 430	6 923	35 377	195 692
09 Produits divers pour l'alimentation humaine	776	6 239	124 379	1 242	6 839	181 606
10 Boissons.....	3 703	26 729	138 539	6 338	27 481	230 632
11 Tabacs fabriqués	1 211	10 234	118 331	1 796	10 502	171 015
12 Corps gras d'origine animale ou végétale	747	4 172	179 051	1 182	4 247	278 314
13 Produits pour l'alimentation des animaux	942	6 183	152 353	1 381	6 648	207 732
14 Houille, lignite, leurs agglomérés et briquettes	12 563	81 343	154 444	11 928	81 352	146 622
15 Produits de la cokéfaction de la houille	1 037	5 267	196 886	1 358	5 267	257 832
16 Pétrole brut et gaz naturel.....						
17 Produits pétroliers raffinés	592	2 243	263 932	1 710	2 243	762 372
18 Gaz distribués.....	1 201	5 028	238 862	1 992	5 029	396 103
19 Energie électrique	5 281	21 132	249 905	13 315	21 153	629 462
20 Vapeur, air comprimé, eau publique	953	5 606	169 996	2 313	5 613	412 079
21 Fibres textiles et fils	5 541	54 692	101 313	7 075	56 652	124 885
22 Tissus, tapis, autres articles textiles.....	6 206	57 264	108 375	8 623	58 789	146 677
23 Etoffes et articles de bonneterie	1 975	23 889	82 674	2 672	24 796	107 759
24 Articles d'habillement et articles en fourrure	5 479	68 756	79 688	6 710	74 637	89 902
25 Cuirs et peaux	339	2 872	138 928	525	3 009	174 477
26 Chaussures	1 448	13 736	105 416	1 719	14 360	119 708
27 Articles en cuir autres que chaussures	377	4 458	84 567	571	6 458	88 418
28 Bois sciés, demi-produits et ouvrages simples en bois	2 315	21 719	106 588	4 340	26 020	166 795
29 Meubles, literie	2 743	27 532	99 630	5 585	31 982	174 630
30 Pâtes à papier, papier, carton	1 766	10 878	162 346	2 048	10 913	187 666
31 Articles en papier et en carton	2 031	16 442	123 525	2 920	16 902	172 760
32 Produits de l'imprimerie, de la presse et de l'édition	4 929	36 078	136 621	7 303	38 404	190 163
33 Minerais de fer						
34 Minerais métalliques non ferreux						
35 Autres minéraux non métalliques	1 810	10 641	170 097	3 302	11 301	292 187
36 Produits des hauts fourneaux (C.E.C.A.)	1 994	9 572	208 316	2 565	9 574	267 913
37 Produits des aciéries, des laminoirs (C.E.C.A. et non C.E.C.A.)	11 672	63 675	183 305	15 840	64 064	247 253
38 Métaux et produits métalliques non ferreux	3 794	20 629	183 916	5 337	20 732	257 428
39 Produits et articles de la fonderie	2 024	13 693	147 813	2 664	14 302	186 268
40 Ciment, chaux, plâtre et ouvrages pour le bâtiment en ces matières	3 642	25 638	142 055	6 118	26 828	228 045
41 Tuiles, briques, céramiques et autres produits à base de minéraux non métalliques	2 762	21 712	127 211	3 477	22 414	155 126
42 Verre et produits en verre	3 835	27 599	138 954	4 632	27 759	166 865
43 Produits de la pétrochimie et de la carbochimie	675	4 606	146 548	1 024	4 624	221 453
44 Autres produits chimiques de base et produits chimiques destinés à l'industrie	4 621	30 035	153 854	7 289	30 163	241 654
45 Matières synthétiques et artificielles	1 339	7 415	180 580	1 808	7 436	243 142
47 Produits chimiques destinés principalement aux ménages et aux administrations	3 525	24 801	142 131	5 122	24 954	205 258
48 Produits en caoutchouc et en amiante	1 299	8 638	150 382	1 458	8 707	167 452
49 Produits en matières plastiques.....	1 297	9 691	133 836	2 342	10 088	232 157
50 Produits en métaux (sauf matériel électrique)	9 799	71 537	136 978	13 784	80 922	170 337
52 Machines agricoles et industrielles	11 906	77 420	153 784	16 595	80 562	205 990
53 Calculateurs électroniques et machines de bureau	200	2 158	92 678	268	2 227	120 341
54 Appareils et fournitures électriques	11 013	69 615	158 198	15 681	73 221	214 160
55 Construction navale.....	2 414	13 964	172 873	2 727	14 210	191 907
56 Matériel ferroviaire roulant	1 024	5 971	171 496	1 469	6 001	244 793

Tableau 2. — REMUNERATIONS MOYENNES DES SALAIRES ET APPOINTES ET VALEUR AJOUTEE BRUTE AU COUT DES FACTEURS PAR TRAVAILLEUR EN 1965 (suite).

Branches d'activité	Salaires et appointements bruts y compris les cotisations sociales à charge de l'employeur (en 1 000 000 F)	Emploi Salarié	Rémunérations moyennes (en F)	Valeur ajoutée brute au coût des facteurs (en 1 000 000 F)	Emploi total	Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par travailleur (en F)
57 Véhicules et moteurs automobiles	4 740	31 921	148 492	7 330	32 588	224 929
58 Motocycles, cycles	287	2 412	118 988	330	2 459	134 201
59 Construction aéronautique	1 153	6 769	170 335	1 349	6 775	199 114
60 Instruments de précision	711	3 689	192 735	813	3 768	215 764
61 Produits des industries diverses n.d.a.	1 687	19 097	88 338	1 972	23 932	82 400
62 Construction, installation et aménagement d'immeubles et ouvrages de génie civil	37 078	262 884	141 043	56 310	312 681	180 088
64 Récupération et réemploi	782	6 167	126 804	1 352	6 584	205 346
65 Réparations de véhicules et moteurs automobiles, motocycles et cycles	2 945	22 638	130 091	4 620	30 685	150 562
66 Réparations n.d.a.	1 987	18 311	108 514	4 625	36 144	127 960
68 Transports par chemins de fer	13 234	55 178	239 842	10 696	55 178	193 845
69 Autres transports terrestres	5 313	40 248	132 006	14 340	55 853	256 745
70 Transports maritimes et par cabotage	939	4 112	228 356	2 197	4 343	505 872
71 Transports fluviaux	662	4 843	136 692	3 099	9 562	324 095
72 Transports aériens	1 932	9 088	212 588	2 491	9 106	273 556
73 Services annexes et auxiliaires des transports et entrepôts	6 486	39 886	162 613	13 182	42 710	308 640
74 Communications	8 850	59 247	149 390	10 074	59 247	170 034
75A Services des institutions de crédit	8 836	44 511	198 513	16 340	44 897	363 944
75B Production imputée de services bancaires				15 713		
76 Services d'assurance	3 495	20 119	173 716	4 413	20 353	216 823
77 Service du commerce	33 769	263 679	128 068	110 530	548 543	201 497
78 Services d'hébergement et de restauration	3 277	25 874	126 652	22 363	94 555	236 508
79 Location d'immeubles d'habitation				47 736		
82 Services d'enseignement libre, y compris la recherche scientifique des universités libres	13 280	100 432	132 229	13 518	100 432	134 599
83 Services de santé (secteur privé et hôpitaux du secteur public)	5 478	54 223	101 027	17 965	87 628	205 014
84 Location de biens, recherche scientifique et autres services (secteur privé)	17 331	141 588	122 404	36 555	190 622	191 767
89 Services des administrations publiques : recherche scientifique, santé (sauf hôpitaux), administration générale	45 954	269 412	170 571	47 955	269 412	177 999
90 Services d'enseignement des administrations publiques, y compris la recherche scientifique des établissements universitaires de l'Etat	17 921	88 571	202 335	18 159	88 571	205 022
93 Services domestiques	12 530	123 789	101 220	12 530	123 789	101 221
99 Total	406 094	2 828 247	143 585	739 464	3 647 497	202 732

QUELQUES ÉTUDES PUBLIÉES ANTÉRIEUREMENT

— Tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959 (3 tomes), description générale de la méthode de calcul, demande finale au prix d'acquisition et investissements par branche d'activité, les coefficients techniques et la matrice inverse.

ETUDES STATISTIQUES(1)

- N° 1 — Analyse de la demande d'après les enquêtes sur les budgets des ménages effectuées en Belgique en 1948-1949 et 1956-1957.
- N° 2 — Croissance du revenu national de 1948 à 1959 et prévisions sur cette base pour les années à venir.
— Les dépenses des ménages en combustibles solides, électricité et gaz de ville de 1948 à 1959.
— Les élasticités de la demande des ménages en charbon, gaz et électricité aux prix et aux revenus d'après les séries chronologiques 1948-1959 — Prévisions relatives à la consommation des ménages en 1965.
- N° 3 — Sur quelques aspects de la précision d'estimations basées sur les enquêtes de budgets ménagers.
— Répartition par province et par région linguistique du produit intérieur global et de la valeur ajoutée relative aux diverses branches d'activité.
- N° 4 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1962.
- N° 5 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Description de la méthode — Revenu, consommation et épargne de dix groupes sociaux.
- N° 6 — La valeur ajoutée par branche d'activité et par travailleur dans les différentes provinces et régions linguistiques de 1955 à 1959.
— Evolution de la concentration industrielle, variation du rendement, des rémunérations, de la valeur ajoutée et des investissements avec la dimension des établissements industriels.
- N° 7 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon les charges familiales et selon les régions linguistiques — Etude du caractère représentatif de l'enquête sur les budgets des ménages.
- N° 8 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1963 — Principales caractéristiques de l'évolution.
- N° 9 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon la classe d'importance des communes et selon la branche d'activité où le chef de ménage est occupé — Structure du budget selon l'épargne positive ou négative des ménages.
- N° 10 — La révision 1964 de l'indice de la production industrielle.
— Indice de la production de biens intermédiaires, de biens de consommation et de biens d'investissement.
— Décomposition des séries chronologiques en leurs composantes suivant diverses méthodes — Application à quelques séries belges.
- N° 11 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1964 — Le développement économique et social.
- N° 12 — Croissance économique des provinces et régions linguistiques 1955-1963.
- N° 13 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1965.
- N° 14 — Situation actuelle de la statistique régionale.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques.
— Répartition régionale du revenu national en 1961.
— Croissance économique des provinces et des régions linguistiques de 1962 à 1964.
- N° 15 — Emploi et rémunération du travail par branche d'activité industrielle dans les provinces et régions linguistiques de 1955 à 1964.
- N° 16 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1966.
- N° 17 — Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1961.
— Comparaison des enquêtes de 1961 et de 1963 sur les budgets des ménages d'ouvriers et d'employés.
- N° 18 — Répartition de la valeur ajoutée des différentes branches d'activité et du produit intérieur global par province et par région linguistique — Années 1965 et 1966.
— Les indices régionaux de la production industrielle (base 1964 = 100).
— La réforme de l'indice des prix de détail.
- N° 19 — Les comptes nationaux de la Belgique 1963-1967.
- N° 20 — Les comptes nationaux de la Belgique 1965-1968.
- N° 21 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1969.
- N° 22 — Tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1965.
- N° 23 — Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1965 à 1968.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques. Années 1966 à 1968.
- N° 24 — Vers un développement des comptes nationaux.
- N° 25 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1970.
- N° 26 — Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1963-1970.
— Les investissements des producteurs-distributeurs d'électricité : tests des hypothèses de l'accélération et de la capacité.

(1) Les numéros de 1 à 14 ont été édités sous le titre « Etudes Statistiques et Econométriques ».

